This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

63. Mann 4/3

55. c. 64.

Carré

A PARIS,
Chez la Veuve LAMESLE, rue vieille Bouclerie, à la Minerve.

Le prix eſt de 12 ſols broché, & de 24 ſols relié.

RECUEIL

CURIEUX & ÉDIFIANT,

SUR LES CLOCHES DE L'EGLISE,

Avec les Cérémonies de leur Bénédiction.

A L'OCCASION DE CELLE QUI FUT FAITE A PARIS le Jeudi 3 Juin 1756. à l'Abbaye de Penthemont, Sous le Gouvernement de Madame DE BETHISY, *En présence & aux noms* DE MONSEIGNEUR LE DAUPHIN, ET DE MADAME ADELAÏDE DE FRANCE; *ET* le Mardi 14 Septembre suivant à l'Abbaye au Bois, Sous le Gouvernement de Madame DE MORNAI, *En présence & aux noms* DE MONSEIGNEUR LE PRINCE DE CONDÉ, ET DE MADAME LA PRINCESSE SON EPOUSE.

Peuples, *aux seuls noms des augustes personnes, qui par un prodige d'amour & de respect pour la Religion & pour l'Eglise*, se sont assemblées pour honorer le Dieu d'Abraham, *en la maniére que vous voyez*; applaudissez tous, frappez des mains: & témoignez lui votre raviſſement par des cris de joye. *Pſ. 46. v. 1. & 10.*

A COLOGNE.

1757.

BIBLIOTHECA·BODLEIANA

TABLE
DES CHAPITRES.

CHAPITRE PREMIER. *Ce que l'on entend ici par le mot de Cloche, Campana Campanum,* page 1

CHAP. II. *Usage des Cloches dans l'Eglise. Son fondement, & son commencement.* 10

CHAP. III. *Usage de bénir les Cloches, & son commencement.* 30

CHAP. IV. *Des Exorcismes & Bénédictions en général.* 32

CHAP. V. *Des Bénédictions réservées aux Evêques, & de celles qui ne le sont pas.* 38

CHAP. VI. *Cérémonies de la Bénédiction d'une Cloche, selon le Rituel Romain.* 42

CHAP. VII. *Ce que représentent les Cloches.* 59

CHAP. VIII. *Mystéres renfermés dans la bénédiction des Cloches.* 61

CHAP. IX. *Erreur populaire sur le véritable nom de la Cérémonie qui se fait sur les Cloches.* 63

CHAP. X. *Pourquoi on bénit les Cloches, vû que sans cela elles pourroient servir de la même façon & aux mêmes usages, & ce qu'e-*

pere de particulier cette Cérémonie. 65

CHAP. XI. *Quand a commencé l'uſage d'impoſer un nom aux Cloches en les bénifſant, & pourquoi on choiſit à cet effet des perſonnes que l'on appelle Parein & Mareine.* 68

CHAP. XII. *Reſpect des Anciens pour les Cloches, & à qui appartenoit la fonction de les ſonner.* 71

CHAP. XIII. *Abus qu'il faut éviter par rapport aux Cloches, & les motifs qui doivent nous y engager.* 76

CHAP. XIV. *Conſéquences qui naiſſent de tout ceci.* 83

CHAP. XV. *Concluſion de ce Recueil.* 85

CEREMONIES *du Rituel de Paris, pour la bénédiction du métal ou fonte deſtinés à faire une Cloche.* 91

CEREMONIES *du Rituel de Paris, pour la bénédiction d'une Cloche.* 93

AVIS *ſur la Clef des Pſeaumes, dont on a inſeré quelques articles dans ce Recueil.* 101

RECUEIL
CURIEUX ET ÉDIFIANT,
ſur les Cloches de l'Egliſe,
AVEC
les Cérémonies de leur Bénédiction.

CHAPITRE PREMIER.

Ce que l'on entend ici par le mot de Cloche, CAMPANA, CAMPANUM.

LE mot de *Cloche* s'employe par pluſieurs Artiſtes, pour ſignifier différentes machines ou opérations qui leur ſont propres. Mais ici, il ſignifie un inſtrument de métal fait en forme de poire ouverte par en bas, avec un battant ou batail de fer, *clava, tudicula, tintinnabulum.* C'eſt une eſpéce de marteau fait en forme de maſ-

ſus, ou un morceau de fer long & rond, & beaucoup plus gros par le bout d'en bas, que par celui d'en haut, qui pend au milieu de la Cloche, & qui frappant à droite & à gauche ſur les bords, la fait ſonner. Son poids doit être proportionné au poids de la Cloche. L'art de le fondre & de le proportionner, eſt écrit au ſixiéme Livre de la Pyrotechnie de Beringullio. Celui de la groſſe Cloche de Paris peſe 1300 livres. Voici le nom & l'explication des autres parties d'une Cloche.

1°. La Beliere, eſt l'anneau qui ſuſpend le battant.

2°. Le Cerveau, eſt ſa partie la plus haute qui eſt faite en timbre ou calotte. *Superior Campanæ pars, galeæ in morem arcuata.*

3°. Les Ances, ſont ces eſpèces d'anneaux qui ſont au-deſſus & tout au milieu de la calotte, & qui s'enclavent dans un gros morceau de bois appellé Mouton, *Campanæ inſtructus*, lequel eſt ſuſpendu ſur une groſſe charpente.

4°. Les fauſſures de la Cloche, ſont les traits ou les courbures de l'endroit où elle s'élargit.

5°. Les Pinces, ſont les bords où frappe le battant.

Les Fondeurs ont un diapaſon, ou une échelle campanaire, qu'ils appellent auſſi brochette & bâton, qui ſert à connoître

& à mesurer la grandeur ou l'épaisseur, le poids & le son des Cloches.

Les Musiciens mettent les Cloches entre les Instrumens de percussion. Percussion est un terme de Physique qui veut dire l'impression d'un corps qui frappe, qui tombe sur quelqu'autre, *percussio*. C'est le choc de deux corps qui s'approchant l'un de l'autre s'empêchent par leur impénétrabilité. Tous les sons ne sont autre chose qu'une percussion de l'air, *aëris agitatio*, *pulsatio*. Ainsi les Tambours, les Cloches, font un grand bruit, à cause de la violente percussion de l'air. C'est une maxime générale, que quand deux corps se frappent, comme le battant & la Cloche, la percussion est mutuelle & égale de part & d'autre. Ainsi la force de la percussion sera d'autant plus grande, que leur approche mutuelle se fera avec plus de rapidité.

La matiere des Cloches est un métal composé de 20 ou 24 livres d'Etain sur cent livres de Rosette. C'est ainsi que l'on appelle le Cuivre pur & net, tel qu'il est lorsqu'il vient des mines en grandes plaques ou lames, qu'on appelle plates, ou de sa premiere fonte, & lorsqu'il n'est point mêlé de calamine, qui de rouge qu'il est naturellement, le rend jaune. *Æs primæ fusuræ.* On ajoute à ce mélange d'Etain & de Rosette deux livres d'antimoine.

pour rendre le ſon des Cloches plus doux. On donne quinze fois l'épaiſſeur du bord au diametre d'une Cloche, & douze bords à ſa hauteur.

La groſſe Cloche de Rouen peſe quarante mille livres, & s'appelle *George d'Amboiſe.* D'autres ne diſent que trente mille livres, comme le portent les vers latins qu'on lit deſſus. Dans la deſcription géographique de la Haute Normandie, tom. 2. page 25. on marque qu'elle a dix pieds de hauteur, y compris les ances, & qu'elle peſe 36000 liv. Elle fut fondue le 2 Août 1501. Son battant eſt de ſept cens dix livres. Sa circonférence de trente pieds, & ſon diametre de huit pieds & un tiers.

Nankin Ville de la Chine, étoit célébre autrefois par la grandeur de ſes Cloches. Mais leur poids énorme ayant emporté le Donjon où elles étoient ſuſpendues, tout le Bâtiment tomba en ruine, & les Cloches ſont depuis demeurées à terre ſans qu'on ſe ſoit mis en devoir de les remonter. La hauteur d'une de ces Cloches eſt de onze pieds de Roi, & ſon ance de deux. Son diametre pris dans la plus grande largeur en a ſept, ſi on y comprend l'épaiſſeur des bords. La circonférence extérieure eſt de vingt-deux pieds. Et quoiqu'elle diminue en montant, ce n'eſt pourtant pas en même proportion que nos Cloches

d'Europe, car ſa figure eſt preſque cylindrique, à la réſerve d'un renflement conſidérable qui paroît vers le milieu, où le contour eſt auſſi grand que celui de ſes bords. Elle eſt entourée de pluſieurs moulures, filets & plate-bandes. Le limbe inférieur a ſix poulces & demi d'épaiſſeur, ce qui diminue toujours juſqu'à la courbure où commence le coroïde, de ſorte que ſous l'ance elle n'eſt tout au plus épaiſſe que de deux poulces, ce qui ſe peut meſurer aſſez préciſément, parce qu'on y laiſſe un trou pour en augmenter le ſon, ſuivant l'opinion des Chinois. Ces Cloches ont été fondues ſous le premier Empereur de la Dinaſtie précédente, qui régnoit il y a plus de 3000 ans. Elles ont chacune leur nom particulier. La pendante *Tohoui*, la mangeante *Ché*, la dormante *Choui*, la volonté *Si*. Il n'y en avoit que trois à Nankin, mais la Géographie Chinoiſe en marque une quatriéme au-delà du Fleuve *Kiam*. Suppoſant que le pied cubique de cuivre peſe ſix cent quarante-huit livres, la Cloche dont on a pris les meſures peſeroit environ quatre-vingt-dix milliers, ſi ſa groſſeur & ſon épaiſſeur étoient partout égales. Pour la groſſeur il n'y a pas beaucoup de différence, mais l'épaiſſeur diminue uniformément juſqu'à l'ance où elle a deux poulces & un peu plus pour

la moyenne proportionnelle. Et ſuppoſant l'alliage un peu moins peſant que le Cuivre, la Cloche avec ſon ance peſera environ cinquante milliers, c'eſt-à-dire qu'elle ſera deux fois plus peſante que celle d'Erfort, que le Pere Kirker dit être la plus grande Cloche du monde. Mais il y en a à Pékin ſept autres fondues ſous le régne d'Youlo il y a près de trois cens ans, dont chacune peſe ſix vingt mille livres. Leur ouverture a douze pieds de diametre, elles en ont quarante de circuit & douze de hauteur, ſans compter l'ance qui eſt au moins de trois pieds. Mais autant les Cloches de la Chine ſurpaſſent les Cloches de l'Europe en grandeur, autant elles leur ſont inférieures par la beauté du ſon, ſoit que notre Métal ſoit plus pur, & l'alliage mieux obſervé, ſoit que la figure & la fonte des nôtres en ſoient meilleures. Leur ſon eſt extrêmement obſcur, parce qu'on ne les frappe pas avec un battant de fer ou de quelque métal, mais avec un marteau de bois. Les Chinois ont dans toutes leurs Villes de fort grandes Cloches deſtinées à marquer les veilles de la nuit. Jean Struys dit dans ſes voyages, que les Cloches de Moſcou peſent trois cens quatre-vingt-quatorze mille livres.

Il ſe fait un frémiſſement de chaque partie de la Cloche lorſqu'elle ſonne. Et

le Pere François-Maria Grimaldi ſoutient dans ſa Phyſique, que le moindre coup qu'on frappe ſur une Cloche fait approcher & éloigner ſucceſſivement toutes ſes parties les unes des autres, & que c'eſt ce frémiſſement qui cauſe le ſon.

On a obſervé que les Cloches s'entendent plus loin dans les Plaines que ſur les Montagnes, & que celles des Vallées ſe font encore entendre plus loin que celles des Plaines.

On appelle Cloche banale la Cloche du Beffroi, ou la Cloche commune. Le Beffroi eſt une Tour, un Clocher, un lieu élevé où il y a une Cloche dans une Place frontiere, où on fait le guet, & d'où on ſonne l'allarme quand les Ennemis paroiſſent. *Specula.* Ducange dérive ce mot du Saxon ou Allemand *Bell*, qui ſignifie Cloche, & *Freid*, qui ſignifie paix. On l'appelle diverſement dans la baſſe Latinité. *Belfredus*, *Berfredus*, *Berefridus*, *Verfredus*, *Bilfredus*, *Balfredus*, *Belfreit*, *Belfragium*, Beaufroi & Belfroi. Nicot dérive ce mot de Bée & de Effroi, parce qu'il eſt fait pour béer & regarder, & enſuite donner l'effroi. Paſquier croit que c'eſt un mot corrompu, qu'il eſt dit ſimplement pour effroi, & que ſonner le beffroi n'eſt autre choſe que ſonner l'effroi.

Beffroi dans les Coutumes d'Amiens &

d'Artois, eſt une Tour où l'on met la Ban-Cloque, *Campana bannalis*, c'eſt-à-dire la Cloche à ban, ou la Cloche deſtinée à convoquer les Habitans d'une Ville. La Charte de l'affranchiſſement de Saint Vallery accordée en 1376, par Jean Comte d'Artois, porte ceci : *Item, Nous avons ordonné & accordé Echevinage, Ban-Cloque, grande & petite Pilori, Scel & Banlieue aux Maires, Echevins & Commune de S. Vallery.* Ainſi le droit de Beffroi étoit un privilége, & Charles le Bel en 1322 l'ôta à la Ville de Laon avec pluſieurs autres, pour la punir d'un ſacrilege que les Habitans commirent dans l'Egliſe.

Beffroi ſe dit auſſi de certaines Cloches qui ſont dans les lieux publics qu'on ne ſonne qu'en certaines occaſions, comme de réjouiſſances, d'allarmes & d'incendies, *maximum cymbalum*. Il y a trois Beffroi à Paris, celui de l'Hôtel de Ville, du Palais, & de la Samaritaine. Quand il naît un Fils de France, on ordonne de tinter le Beffroi pendant vingt-quatre heures.

Les Bollandiſtes & Menage dérivent le mot de Cloche de *Cloca*, ou *Clocca*, *Cloccum*, qui ſe trouve en ce ſens en la vie de Saint Arſchaire, dans celle de ſaint Rambert & de ſaint Liobe, dans les Capitulaires de Charlemagne, & dans d'autres Auteurs du même ſiécle. Or, *Clocca* ou

Cloca vient de l'Allemand, &c. *Cloche* ou plutôt *Glouke* signifiant la même chose. Et ce qui prouve cette origine allemande, c'est qu'on trouve aussi *Glocca* & *Glogga*, dans la basse Latinité. Fauchet croit que c'est un vieux mot françois, parce que l'aller & le revenir d'une Cloche représente l'allure d'un boiteux, ce que l'on appelle clocher. Il y a plus d'apparence qu'il vient de *cloch*, qui est un mot du langage aremorique ou Bas-Breton, qui signifie Cloche. D'autres le dérivent de *Clangor*, parce que c'étoit au son des Cloches qu'on signifioit le jeûne ou la pénitence. D'autres du Grec καλεῖν qui signifie *vocare*, d'où les Latins ont fait *calata comitia*; d'autres du grec κλεαζειν, qui signifie fonner avec la bouche; quelques-uns le dérivent de *Cochlea*, à cause de sa figure. Ducange enfin le dérive du Saxon *Clugga*; & quelques-uns dérivent tous ces mots du latin *Glocire*, glousser, faire le cri des poules. Jerôme Magius dans les fers chez les Turcs, écrivit deux Traités, l'un des Cloches, l'autre du Chevalet, sans autre secours que celui de sa mémoire.

CHAPITRE II.

Uſage des Cloches dans l'Egliſe. Son fondement, & ſon commencement.

LEs Cloches ſervent à l'Egliſe de ſignal public pour appeller les Peuples à la priere & aux inſtructions, & principalement pour aſſembler nuit & jour le Clergé & les Commmunautés Religieuſes aux heures de l'Office divin, & inſpirer aux uns & aux autres le recueillement & les ſentimens convenables pour s'en acquitter, ou pour y aſſiſter dignement & avec fruit.

La plûpart des Auteurs Eccléſiaſtiques rapportent l'idée & le motif d'une invention auſſi heureuſe & auſſi intéreſſante pour l'Egliſe, & le fondement & la conformité du ſaint uſage qu'elle en fait, au dixiéme Chapitre des Nombres, où Dieu commande à Moyſe de faire faire des Trompettes d'argent deſtinées pour aſſembler & faire marcher tout le Peuple d'Iſraël, ſelon les deſſeins impénétrables de ſa ſouveraine ſageſſe, & dans l'ordre ſuivant.

» Faites-vous (dit Dieu à Moyſe,) deux » Trompettes d'argent battues au mar- » teau, afin que vous puiſſiez vous en ſer-

» vir pour aſſembler tout le Peuple lorſ-
» qu'il faudra décamper. Et quand vous
» aurez ſonné de ces Trompettes, tout le
» Peuple s'aſſemblera près de vous à l'en-
» trée du Tabernacle de l'Alliance. Si
» vous ne ſonnez qu'une fois, les Princes
» & les Chefs du Peuple d'Iſraël vous
» viendront trouver. Mais ſi vous ſonnez
» plus longtems de la Trompette & d'un
» ſon plus ſerré & entrecoupé, ceux qui
» ſont du côté de l'Orient décamperont
» les premiers. Au ſecond ſon de la Trom-
» pette & au bruit ſemblable au premier,
» ceux qui ſont vers le Midi détendront
» leurs pavillons, & les autres feront de
» même au bruit des Trompettes qui ſon-
» neront le décampement. Mais lorſqu'il
» faudra ſeulement aſſembler le Peuple, les
» Trompettes ſonneront d'un ſon plus
» uni, & non de ce ſon entrecoupé &
» ſerré. Les Prêtres enfans d'Aaron ſon-
» neront des Trompettes, & cette or-
» donnance ſera toujours gardée dans toute
» votre poſtérité. Si vous ſortez de votre
» pays pour aller à la guerre contre vos
» ennemis qui vous combattent, vous fe-
» rez un bruit éclatant avec vos Trom-
» pettes, & le Seigneur votre Dieu ſe
» ſouviendra de vous pour vous délivrer
» des mains de vos ennemis. Lorſque vous
» ferez un feſtin, que vous célébrerez les

» jours de Fêtes & les premiers jours des
» mois, vous sonnerez des Trompettes en
» offrant vos Holocaustes & vos Hosties
» pacifiques, afin que votre Dieu se res-
» souvienne de vous. Je suis le Seigneur
» votre Dieu.

Il y a d'autant plus de raison de rapporter l'usage de nos Cloches à ce trait curieux & remarquable de l'Histoire sacrée, c'est-à-dire, aux Trompettes destinées pour assembler & faire marcher tout le Peuple d'Israël, que Josephe décrivant la forme de ces Trompettes, dit qu'elles se terminoient par le bout en forme de Clochette.

Mais comme on ne s'est pas toujours servi de Cloches pour assembler les Fidéles, il seroit d'autant plus difficile de fixer le tems précis auquel elles ont commencé à être en usage dans l'Eglise, que dans les premiers siécles de son établissement & jusqu'au pieux Empereur Constantin, les Chrétiens n'avoient pas de tems ni de lieu assurés pour faire leurs Assemblées, parce que les exercices de la Religion ne pouvoient se faire en public, & que quand même il y eût eu des Cloches dans ce tems-là, on n'eût osé s'en servir, non plus que des autres marques du Christianisme.

Pline, qui fait mention des Assemblées des Chrétiens, ne parle point des Cloches,

ni d'aucun autre ſignal public pour les y appeller. Il dit au contraire, que les Chrétiens étoient une Nation de gens cachés & qui fuyoient la lumiere, *latebroſa & luci fugax Natio*, qui changeoient ſouvent de lieu & d'aſſemblée.

Baronius prétend que du tems des perſécutions, pendant lequel l'exercice de la Religion Chrétienne étoit interdit par les Empereurs, au lieu de Cloche ou autre inſtrument public, on ſe ſervoit d'un Officier nommé en Latin *Curſor*, c'eſt-à-dire, Courrier, lequel étoit chargé d'aller de maiſon en maiſon avertir ſecrétement les Fidéles de ſon quartier du tems & du lieu où l'Office divin ſeroit célébré, afin qu'ils s'y trouvaſſent.

L'on voit par la Lettre de ſaint Ignace à ſaint Polycarpe & à Heron, que le même Courrier portoit les ordres & les Lettres des Evêques au Peuple.

La Lettre de ſaint Jerôme à Euſtochie, prouve que les Dames Chrétiennes en uſoient de même quand elles vouloient donner des Agapes, & faire avertir les Fidéles du lieu & du tems de l'Aſſemblée.

Agapes eſt un terme de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, qui ſignifioit dans la primitive Egliſe grecque les feſtins que faiſoient enſemble les premiers Chrétiens dans les Egliſes pour entretenir l'union & la con-

corde entr'eux. Chacun y mangeoit modeſtement, & le repas finiſſoit par la priere. Saint Jerôme nomme *Præcones*, c'eſt-à-dire Crieurs publics, les gens qui avoient ſoin d'avertir les Fidéles de ſe trouver à ces Aſſemblées. Il eſt cependant plus vraiſemblable que pour l'ordinaire & hors les cas imprévûs, l'Evêque ou le Diacre par ſon ordre, indiquoit dans une Aſſemblée le tems & le jour de la ſuivante; & que dans les endroits où ces Aſſemblées étoient réglées, la dévotion ſervoit d'avertiſſement à la plûpart pour s'y trouver.

Depuis que l'Egliſe fut en paix, on ſe ſervit de différens inſtrumens pour appeller les Fidéles à l'Office, comme de Trompettes, de Marteaux, de planches de bois. L'uſage de frapper ſur un ais ou piéce de ſciage de bois longue & peu épaiſſe, appellé en Latin *axis*, *aſſis*, ſe voit dans les Actes de ſaint Anaſtaſe Martyr, rapportés dans le II. Concile de Nicée comme on apportoit ſes Reliques: *Lignaque ſacra pulſantes obviam facti ſunt.* Il eſt encore d'uſage chez les Grecs de frapper avec un marteau ſur une planche de bois ſuſpendue, pour être le ſignal de l'Office. Dans la vie de ſaint Chriſoſtôme rapportée par Metaphraſte, on y voit la même choſe: *Pulſato ligno vocatos homines ad quamdam congregationem.* Dans la vie de ſaint Theo-

dore Archimandrite : *Lignum quod convocat ad Ecclesiam pulsantes.* Jean Moschus l'appelle *Canonis lignum*, le bois de l'Office canonial.

Entre tous les monumens de ces anciens usages, on doute qu'il y en ait nulle part un plus remarquable que dans l'Ordre des Capucins ; car il y a dans chaque Maison auprès du Réfectoire une plaque de fer suspendue pour servir à assembler la Communauté, tant pour les repas, que pour toutes les autres occasions où ils ont coutume de s'en servir. Cette piéce ou plaque qu'ils appellent Thuile, est longue d'environ 15 ou 16 pouces, & large d'environ 7 ou 8, & ressemble en effet assez à une Thuile un peu convexe vers le milieu, & sur laquelle on frappe avec le bout ou petite masse d'une piéce ou verge de fer toute semblable aux anciens marteaux de portes que tout le monde connoît. Le son de cette Thuile s'entend d'un bout à l'autre, & du haut en bas de la Maison. Ainsi il ne faut plus être surpris si ces pieux instrumens ont si longtems & si utilement tenu lieu de Cloches en une infinité de pays connus ou inconnus, & surtout parmi les Solitaires.

Dans la Régle de saint Pacôme, on assembloit les Moines au son d'une Trompette ou d'un Cornet : *Quando ad collectam tuba*

insonuerit, C'étoit un Cors ou Trompette de corne. Dans saint Jean Climaque, *cum insonuerit signum spiritualis tubæ.* Dans l'Histoire Lausiaque de Pallade, un Frere frappoit avec un marteau aux portes des Cellules des Moines, pour les éveiller & les avertir d'aller à Matines. Autrefois les Abbés alloient eux-mêmes éveiller leurs Religieux, qui étoient couchés à terre sur des nattes, & ils ne faisoient que leur donner du pied en passant, comme nous l'apprenons de saint Chrisostôme.

Enfin il y a toute apparence que par succession de tems, & à force de s'étudier à perfectionner les instrumens dont on se servoit alors pour appeller les Fidéles au Sacrifice & aux autres Offices divins, on parvint à l'invention de la *Crécerelle ou Crécelle*, *Crepitaculum.* C'est un petit instrument de bois qui fait beaucoup de bruit en tournant une manivelle, & avec quoi jouent les enfans. Son nom lui est venu d'un oiseau de proie, ainsi appellé à cause que sa voix ressemble au bruit de cet instrument. Pasquier croit que c'est le son qu'il fait qui est cause qu'on l'appelle ainsi. Ménage prétend qu'il vient de *Crecarella*, qui est le nom d'un Oiseau dont la voix est fort aigue, & dont cet instrument imite le bruit. Magius dans son Livre des Cloches, dit que les Chrétiens Grecs se ser-

vent

vent d'un certain inſtrument qu'ils appellent Symandre. Ce n'eſt qu'un ais fort ſur lequel on frappe avec deux petits maillets de bois, qui font le même effet que la Crécerelle, & qui en tient lieu quelquefois.

La Crécerelle & autres ſemblables machines de bois aſſez induſtrieuſement imaginées & conſtruites, ſe ſont non ſeulement perpétuées juſqu'à préſent, mais ſont devenues très-néceſſaires & très-utiles pendant les trois derniers jours de la Semaine-Sainte, principalement dans toutes les Communautés Eccléſiaſtiques & Religieuſes, où elles ſervent de ſignal, tant pour l'Office, que pour tous les autres exercices de régularité.

Depuis vint l'uſage des Cloches qu'on nomme en Latin *Nola* & *Campana*, parce que l'on croit que les premieres ont été inventées & fabriquées à Nole, Ville ſituée au Royaume de Naples dans la Province nommée en Latin *Campania*, Campanie, campagne de Rome, terre de labour, & dont ſaint Paulin a été Evêque. On peut néanmoins douter ſi les Cloches n'ont point été appellées *Campana* & *Nola*, non parce qu'elles ont été inventées & fabriquées à Nole ou dans la Campanie, mais parce qu'on a trouvé dans la campagne d'Italie la maniere de les ſuſpendre & de les

balancer comme l'on fait, ou bien parce qu'on les a ſuſpendues & balancées ainſi ſur le modéle d'une balance inventée ou uſitée dans la campagne d'Italie : car on trouve dans Nicetas Choniates un contrepoids ou balance appellée en Latin *Campana Statera*, & en grec Καμπανιζειν pour *ponderare*, peſer.

Quelques-uns font diſtinction & appellent les grandes Cloches *Campanæ*, & les petites ou Sonnettes *Nolæ*. Le mot de Sonnettes ſe dit proprement de petits grelots ou petites boulles creuſes d'argent ou de cuivre où l'on enferme quelque petit corps, qui étant agité fait l'office d'une petite Sonnette, *Crotalum*. Les Mulets ſont chargés de quantité de grelots, on en attache auſſi au poitrail des Chevaux & autres Bêtes de ſomme ; 1°. pour avertir ceux qui ſont dans le grand chemin de ſe retirer à l'écart. 2°. Parce que la plûpart de ces Animaux ont beſoin de cet innocent artifice pour les réveiller, récréer & encourager à marcher ou à travailler. 3°. Parce que cela aide à les retrouver plus aiſément en cas qu'ils viennent à s'écarter les uns des autres, ou à s'égarer dans des Forêts ou ailleurs tant le jour que la nuit. Enfin on en attache autour des Tambours de Baſque, aux jambes des Pantalons & Maſcarades pour danſer, aux Colliers des

petits Chiens, pour empêcher qu'ils ne se perdent, & aux pieds des Oiseaux de proie, &c. L'on a dit aussi *Nola refectorii*, & l'on a donné le même nom à ces Cloches que l'on sonne pendant l'élévation de l'Hostie.

Polydore Virgile, Genebrard & plusieurs autres croyent que l'usage des Cloches dans l'Eglise de Rome a commencé sous le Pape Sabinien, Successeur immédiat de saint Gregoire, qui mourut l'an 604.

D'autres soutiennent que saint Paulin Evêque de Nole, qui vivoit au commencement du cinquiéme siécle, n'étant mort que l'an 431, a le premier introduit l'usage des Cloches dans l'Eglise; & que le Pape Sabinien a seulement ordonné qu'on s'en servît à l'avenir, ou, comme dit Martin Polonus, a le premier ordonné que les Heures canoniales seroient sonnées.

Saint Jerôme contemporain de saint Paulin, a parlé d'une Cloche. On voit même les Cloches en France dans Gregoire de Tours avant le Pape Sabinien, en ces termes, *interea signum movetur*; & ailleurs *signo ad Matutinas commoto*. Ce signal qu'on branloit pour venir aux heures de l'Office, ne peut convenir qu'à une Cloche que l'on branle pour la faire sonner. Dans un autre endroit il marque la corde qui pen-

doit, & qu'on tiroit pour faire du son : *Ad funem illum de quo signum commovetur.* Dans l'Hiſtoire de France, liv. 2. chap. 23. *Signum ad matutinum commotum.* On voit auſſi les Cloches dans la vie de ſaint Leu, Archevêque de Sens en 623, rapportée par Surius. Jerome Magius, dans le Livre qu'il a fait exprès *de Tintinnabulis*, en fait voir l'antiquité.

Quelques Auteurs croyent que nos Cloches, ſurtout les groſſes, ſont une invention nouvelle. Leur raiſon eſt que le nom en eſt moderne ; & en effet, il ne paroît pas que l'on ait eu de groſſes Cloches beaucoup avant le ſixiéme ſiécle. En 610, Loup Evêque d'Orléans, étant à Sens que l'Armée de Clotaire aſſiégoit, l'étonna ſi fort en faiſant ſonner les Cloches de l'Egliſe de ſaint Etienne, que toute l'Armée prit la fuite. Preuve que ce n'étoit pas une choſe encore fort commune.

Le vénérable Bede, dans ſon Hiſtoire d'Angleterre, fait aſſez connoître que les Cloches y étoient en uſage de ſon tems, & qu'on s'en ſervoit pour appeller à la Priere & même pour les morts, ſuivant ce qu'il rapporte du décès de l'Abbeſſe Hilda, qui mourut environ l'an 630.

Les Religieux de l'Abbaye d'Aumale, Ordre de Saint Benoît, Diocèſe de Rouen, au Pays de Caux, ſe vantent d'avoir les

plus anciennes Cloches de toute la Normandie.

Enfin on attribue communément l'uſage des Cloches dans les Egliſes à Saint Paulin de Nole, d'où l'on prétend, comme on l'a déja dit, qu'elles ont été appellées *Campanæ*, du nom de la Province de Campanie, & *Nolæ*, du nom de la Ville; mais longtems avant ce tems-là, Quintilien fait mention des Cloches ſous le même nom, & il eſt certain que l'uſage des Clochettes & des Cloches eſt bien plus ancien chez les Juifs. Car Moyſe avoit ordonné que le bas de la Tunique que portoit le Grand-Prêtre dans les Cérémonies ſeroit orné de ſoixante-douze pommes de grenade faites d'hyacinthe, de pourpre & d'écarlate, entremêlées d'autant de Sonnettes d'or, afin qu'on entendît le ſon de ſes Sonnettes lorſqu'il entreroit dans le Sanctuaire. Ainſi le Grand-Prêtre par reſpect ne frappoit pas pour entrer dans le Sanctuaire, mais le ſon des Sonnettes qui étoient au bas de ſa robe avertiſſoit le Peuple de ſa préſence.

Les Prêtres de Proſerpine chez les Athéniens, ſonnoient une Cloche pour appeller le Peuple au Sacrifice.

Les Perſes, les Grecs & les Romains ſous le Paganiſme ſe ſervoient auſſi de quelques inſtrumens d'airain qu'ils nom-

moient *Tintinnabula*, c'eſt-à-dire Sonnettes, Clochettes ou petites Cloches qu'on peut tenir & faire ſonner à la main, & qui ſervent à appeller ou à avertir, comme celles que l'on ſonne aujourd'hui à l'Egliſe quand on éleve l'Hoſtie, ou quand on porte le Viatique aux Malades, celles qui ſont aux portes au lieu de marteau, ou ſur un Bureau ou dans un Cabinet pour appeller les Domeſtiques. *Crepitantia*, *Strepitantia æra*, airain bruyant, *Petoſus*, *Æramentum*, *Crotalum*, *Campanula*, *Cymbalum*, *Signum*, *&c.*

Zonoras Liv. II. dit, que quand un Romain triomphoit, au Char de triomphe étoit ſuſpendue une Clochette avec un ſouet, pour faire ſouvenir le Triomphant qu'il pouvoit arriver qu'il fût fuſtigé & condamné à mort. Car ceux que l'on conduiſoit au ſupplice portoient une Clochette pour avertir le Peuple qu'il eût à ſe retirer & ne le point toucher, de crainte d'être ſouillé, & cette coutume s'obſerve encore chez les Turcs.

Enfin de toute antiquité on pendoit des Sonnettes au col des Mulets & autres Animaux de charge pour les raiſons rapportées ci-deſſus. Les Mandians en avoient auſſi pour exciter les Paſſans à leur donner l'aumône, & c'eſt encore l'uſage des Mandians muets d'en porter pour ſe faire entendre ou remarquer.

Quoique l'on ne ſçache pas que perſonne ſe ſoit jamais mis en peine, & qu'il paroiſſe peu intéreſſant d'examiner pourquoi par un uſage auſſi concluant pour le ſujet que l'on traite, que conſtant & uniforme dans tous les tems & les lieux, ſaint Antoine, ce célébre Anachorete & Abbé de la Thébaïde en Egypte, que l'Egliſe révere comme le Patriarche des Cénobites, c'eſt-à-dire, des Religieux qui vivent tous enſemble ſous la même Régle, dans le même Monaſtere, & qui mourut l'an 546 âgé de 105 ans, eſt repréſenté avec une Sonnette à la main, ou auprès de lui dans ſon Oratoire; néanmoins on ne craint point de dire ici par forme de conjecture, que la réputation de ce grand Saint s'étant répandue en Affrique, en Italie, en France & preſque par tout l'Univers, & la puiſſance que Dieu lui avoit donnée ſur les Démons, & ſes dons de Prophétie & de Miracle, lui ayant bientôt attiré de tous côtés une telle foule de Diſciples, qu'en moins de dix ans il ſe vit chargé de la conduite d'un grand nombre de Monaſteres & de pluſieurs milliers de ſaints Solitaires dont le nombre augmentoit tous les jours; il y a toute apparence qu'il ne fut pas difficile de ſçavoir dès ſon vivant & longtems avant ſa mort, juſqu'au plus petit détail & aux moindres particula-

rité de ſa maniere de vivre. Ainſi tout porte à croire que l'accord unanime de tous les Peintres & de tous les Sculpteurs de l'antiquité la plus reculée ſur un ornement ou attribut que l'on ne croit pas avoir jamais remarqué en aucun autre Saint que celui-ci, a ſa ſource & ſon fondement dans une tradition certaine & invariable, que ſoit que l'uſage des Cloches ou Sonnettes ait commencé de ſon tems, ſoit un peu avant lui dans quelques célebres Villes voiſines de ſon déſert, comme Alexandrie; il eſt le premier qui s'en ſoit ſervi dans le gouvernement de ſa religieuſe République. La connoiſſance de l'utilité d'un ſemblable inſtrument lui avoit été d'autant plus facile à acquérir, que le Seigneur ne l'ayant pas ſeulement deſtiné à inſtruire des Solitaires, mais l'ayant encore choiſi pour confondre les Payens & les Hérétiques, & pour encorager les Fidéles dans les plus grandes perſécutions, ſon zéle pour la Religion & ſa charité pour le Prochain l'arrachoient ſouvent de ſa ſolitude, & le conduiſoient à Alexandrie pour ſoutenir les Chrétiens dans leurs combats, & pour les exhorter à la perſévérance, ſans craindre ni les tourmens ni la mort.

Pour ne pas pouſſer plus loin cette petite digreſſion, ſaint Paulin peut être le premier qui ſe ſoit ſervi des Cloches pour appeller

appeller le Peuple à l'Egliſe, & cet uſage a depuis paſſé dans la plûpart des Egliſes d'Occident ; mais il étoit rare chez les Grecs, qui de tout tems s'étoient ſervis d'un inſtrument de bois qu'ils appellent Symandre, dont on a parlé ci-deſſus, & qui d'ailleurs n'ont connu les Cloches qu'au IX. ſiécle par un Vénitien qui leur en apprit la fabrique, & on voit qu'il y en avoit dans quelques-unes de leurs Egliſes avant qu'ils fuſſent ſous la domination des Turcs, qui leur en défendirent l'uſage après la priſe de Conſtantinople, de peur que leur ſon ne fût contraire au repos des ames qui ſont, ſelon eux, errantes dans l'air.

L'uſage des Cloches eſt cependant encore dans quelques endroits qui ſont éloignés de tout commerce des Turcs, & il y en a de très-anciennes au mont Athos. Le Pere Jerôme Dandini ſuppoſe auſſi dans ſon voyage du Montliban, qu'il y avoit de véritables Cloches dans les Egliſes des Grecs avant qu'ils fuſſent ſous la domination des Turcs, qui en ont fait, dit-il, des piéces d'artillerie. M. Simon dans ſes remarques ſur ce voyage, croit que les Turcs n'ont privé de l'uſage des Cloches les Chrétiens de leur obéiſſance, que par des raiſons de politique, parce que le ſon des Cloches peut ſervir de ſi-

signal pour l'exécution des révoltes, & pour donner l'allarme partout en peu de tems. En 1548, la Ville de Bordeaux fut privée de ſes Cloches pour cauſe de rébellion. Elles lui furent rendues peu de tems après par Henri II.

Les Cloches des Villes priſes appartiennent au Grand-Maître de l'Artillerie, auſſi bien que tout ce qui peut entrer dans la fonte, dès qu'on a tiré le Canon devant une place.

Mathieu Paris dit qu'autrefois pendant le deuil l'uſage des Cloches étoit défendu, d'où vient qu'on ne les ſonne point depuis le dernier coup de la Meſſe du Jeudi ſaint juſqu'au *Gloria in excelſis* du Samedi; mais aujourd'hui on en fait une des principales cérémonies des Enterremens.

Les Egyptiens n'ont que des Cloches de bois, à la réſerve d'une ſeule qui a été apportée par les Francs dans le Monaſtere de ſaint Antoine. Ils en attribuent l'invention à Noé, qu'ils diſent avoir fait la premiere par le commandement de Dieu.

Ceci pourroit faire ſoupçonner que la Sonnette de ſaint Antoine, dont on a parlé ci-deſſus, étoit peut-être auſſi de bois, & non de métal; mais on laiſſe à chacun de penſer ou de croire ce qu'il lui plaira ſur cette queſtion, juſqu'à ce qu'il plaiſe aux Sçavans de la décider.

Il réſulte de tout ce que l'on a dit juſqu'ici, que les Fidéles étoient appellés à l'Office par quelque ſignal, du mot Latin *Signum*; mais comme pendant les perſécutions ce ſignal devoit être ſecret, l'on ne ſçait point de quelle maniere ils étoient avertis. Ainſi, quoiqu'il en ſoit de la premiere & véritable origine des Cloches, de leur matiere, de leur forme & du commencement de l'introduction de leur uſage dans l'Office divin; il eſt certain que l'on béniſſoit dès le ſeptiéme ſiécle les Cloches ou l'inſtrument, quel qu'il fût, dont on ſe ſervoit alors comme de ſigne ou ſignal pour appeller le Peuple à l'Egliſe, comme on peut en juger par le Pontifical Romain & par les anciens Rituels, dans leſquels cette cérémonie a toujours continué d'être intitulée, *de benedictione ſigni vel Campanæ.*

Quant aux Cloches, & ſurtout telles qu'elles ſont depuis une longue ſuite de ſiécles, l'on ne ſçauroit diſconvenir que leur invention n'ait produit un bien inconcevable dans toutes les parties du monde chrétien où elles ſont en uſage, par la ſupériorité infinie de perfection, d'utilité, de commodité & d'agrément qu'elles ont au-deſſus de tous les autres ſignes & inſtrumens dont on s'étoit ſervi juſqu'alors, & dont il eſt à préſumer que l'on ne peut

gueres ſe ſervir aujourd'hui, que dans quelques Pays barbares, pour avertir les Hommes des devoirs chrétiens, ſoit envers Dieu, ſoit envers le Prochain, ou envers eux-mêmes, en allant à l'Egliſe prier ou remercier Dieu pour eux ou pour les autres, ou ſatisfaiſant à ces devoirs en leur particulier. C'eſt dans cette vûe & par les diverſes manieres de ſonner les Cloches en différens tems & à différentes heures que l'on avertit les Fidéles voiſins ou éloignés des Egliſes, tant de l'heure & de la qualité des Offices divins, que de tous les autres exercices de piété ou de charité, pour leur donner la conſolation de s'y unir au moins d'eſprit & d'intention lorſqu'ils ne peuvent y aſſiſter en perſonne ; car on ſonne les Cloches pour appeller le Peuple à la Meſſe, à la Prédication, à Vêpres, au Catéchiſme, au Salut, & pour l'avertir de prier lorſqu'on ſonne l'*Ave Maria* au matin, à midi & au ſoir, à l'élévation du ſaint Sacrement à la Meſſe de Paroiſſe, ou quand on le porte aux Malades ou aux Proceſſions. On les ſonne auſſi pendant le Tonnerre & aux grands orages pour les appaiſer ou les détourner, pour les femmes en dangereux travail d'enfant, pour les Agoniſans & pour les Morts, afin d'exciter le Peuple à prier pour eux.

Voici deux vers techniques qui expli-

quent plus en abregé les usages d'une Cloche.

Laudo Deum verum, Plebem voco, congrego Clerum,
Defunctos ploro, Pestem fugo, Festa decoro.

C'étoit une ancienne coutume de sonner les Cloches pour un Moribond, afin d'avertir les Fidéles de prier pour lui. C'est de-là que le son que l'on sonne pour un mort & qui s'appelle ailleurs *un Clas*, s'appelle à Reims l'*abbé mort*, par corruption pour *l'abbois de la mort*, à peu près comme la populace de la même Ville dit, *la porte-mas*, pour *la porte de Mars*.

La coutume de sonner les Cloches aux approches du Tonnerre n'est pas nouvelle, mais ce n'étoit pas seulement pour ébranler l'air qu'on les sonnoit, c'étoit pour assembler le Peuple qui alloit à l'Eglise prier Dieu, de préserver la Paroisse des effets de ce terrible météore.

La Ville de Laon a tant de dévotion & de confiance à saint Laurent, dont l'Abbaye de saint Martin, Ordre de Prémontré, prétend posséder un avant-bras, que les Habitans appréhendent tout, tant qu'ils n'entendent pas sonner en cette occasion l'une des quatre grosses Cloches de ce célébre Monastere, bénite sous le nom de cet illustre Martyr, & esperent tout de son

intercession & protection, aussitôt qu'elle commence à sonner.

Durand dans son *Rationale divinorum officiorum, Lib. 1. Cap. 5.* distingue six espéces de Cloches. La premiere est celle qui sert dans les Communautés au Réfectoire, & s'appelle *Squilla.* La seconde qu'il nomme *Cymbalum*, sert au Cloître. La troisiéme *Nola*, dans le Chœur. La quatriéme *Nolula*, est celle de l'Horloge. La cinquiéme qui se met dans le Clocher, s'appelle *Campana*, & la sixiéme qui est celle des Tours, s'appelle *Signum.*

CHAPITRE III.

Usage de bénir les Cloches, & son commencement.

QUoique l'on ne se soit pas toujours servi des Cloches pour assembler les Fidéles, & que par conséquent l'usage de les bénir comme nous faisons avant que de les placer dans le Clocher, ne puisse être de la premiere antiquité ; néanmoins l'on ne sçauroit être du sentiment de ceux, qui au lieu de le faire remonter au moins jusqu'au septiéme siécle, comme on vient de le dire, attribuent son introduction au Pape Jean XIII. en 972, puisqu'un Ca-

pitulaire de Charlemagne de l'an 789 défend de baptiſer les Cloches. C'eſt ainſi que l'on appelloit alors la cérémonie de leur Bénédiction, comme Yves de Chartres rapporte, qu'on baptiſoit autrefois les Egliſes, au lieu de dire qu'on les béniſſoit.

Alcuin Diſciple de Bede & Précepteur de Charlemagne, qui vivoit en l'an 770, parle de la Cérémonie Eccléſiaſtique qui ſe fait ſur les Cloches en les conſacrant au Service divin, comme d'une choſe qui étoit en uſage longtems avant le VIIIe. ſiécle. Letaldus Moine du Xe. ſiécle, en parle auſſi comme d'une coutume ancienne, mais qui n'étoit pas encore univerſelle. Cela doit donc s'entendre d'un Réglement que fit Jean XIII. & d'un ordre qu'il porta de baptiſer ou de bénir les Cloches qui doivent ſervir à l'Egliſe, parce que cet uſage déja ancien avoit été interrompu ou négligé, &c.

Le Roi Robert faiſant faire en 1029 la Dédicace de l'Egliſe de ſaint Agnan d'Orléans, y donna entre autres préſens magnifiques, cinq Cloches qu'il avoit fait baptiſer, & dont la plus groſſe qui peſoit deux mille ſix cens, fut nommée Robert comme lui ; d'où l'on peut inférer que le Capitulaire de Charlemagne n'eut pas lieu, ou dura peu. Le Moine Helgaud qui rapporte ceci, remarque qu'on y employoit

l'huile & le chrême ; ce qui montre que depuis que l'on a commencé à pratiquer cette Bénédiction, elle s'eſt toujours faite avec beaucoup de ſolemnité. On trouvera ci-après les édifiantes Cérémonies que l'Egliſe a inſtituées à cet effet, & que le tems & les uſages ont beaucoup éclaircies & perfectionnées, tant parce qu'elles paroiſſoient obſcures en quelques endroits, que parce que l'on ne peut trop étendre toutes les Cérémonies de l'Egliſe, ni trop mettre en pratique tout ce qu'elle a coutume de faire pour l'édification des Fidéles, & pour leur inſpirer des ſentimens de piété & de Religion. Mais comme avec tout cela on ne ſçauroit encore en bien prendre l'eſprit, ſans entendre ce que c'eſt qu'Exorciſmes & Bénédictions en général, on croit devoir avant toutes choſes en donner ici l'explication.

CHAPITRE IV.

Des Exorciſmes & des Bénédictions.

ON appelle *Exorciſmes*, la Cérémonie dont l'Egliſe ſe ſert pour chaſſer les Démons des corps qu'ils poſſedent ou qu'ils obſédent, ou des autres Créatures dont ils abuſent, ou peuvent abuſer.

On exorciſe les Créatures inanimées, parce que le Démon peut en abuſer, & qu'il en abuſe ſouvent pour nuire aux hommes. Par ces Exorciſmes l'Egliſe demande à Dieu qu'il ne permette pas que les Démons abuſent de ces Créatures qui ont été faites pour ſa gloire, & dont elle veut ſe ſervir pour des uſages ſaints.

Les Créatures que l'Egliſe exorciſe ordinairement ſont, 1°. les perſonnes affligées par quelque poſſeſſion ou obſeſſion du Démon. 2°. Les lieux infectés par les Démons. 3°. Toutes les Créatures dont l'Egliſe ſe ſert pour ſes Cérémonies, comme l'eau, le ſel, l'huile, &c.

Le mot de Bénédiction a pluſieurs ſignifications.

1°. Il ſe prend pour le bien qu'on fait à quelqu'un. C'eſt en ce ſens que les graces & les faveurs de Dieu ſont appellées une infinité de fois dans l'Ecriture, *Bénédictions*. C'eſt en ce ſens auſſi que l'aumône eſt appellée par ſaint Paul, Bénédiction.

2°. Il ſe prend pour le ſouhait qu'on fait à quelqu'un des graces de Dieu, ſoit qu'en les ſouhaitant on les procure, ſoit qu'on ne les procure pas. C'eſt en ce ſens qu'il eſt dit dans l'Ecriture que Melchiſedec bénit Abraham, qu'Iſaac bénit Jacob, que Jacob bénit ſes enfans, que les

Habitans de Béthulie comblerent Judith de bénédictions après la mort d'Holopher-nes. Il y a dans les Livres ſaints une infi-nité d'autres exemples du mot de bénir, & de bénédictions pris en ce ſens. Il ſe-roit trop long de les rapporter.

3°. Il ſe prend pour les Prieres & les Cérémonies par leſquelles l'Egliſe applique des perſonnes à certains états ou emplois, ou demande pour elles ſolemnellement la grace de s'en acquitter dignement, en leur donnant avec cérémonie les habits & les autres marques extérieures de ces emplois. C'eſt en ce ſens que l'Egliſe bé-nit les Abbés, les Abbeſſes, les Vierges, les Chevaliers, &c. On peut auſſi rappor-ter à cela la Cérémonie du Sacre & du Couronnement des Rois & des Reines.

4°. Il ſe prend pour les Prieres & les Cérémonies par leſquelles l'Egliſe tire les Créatures de l'uſage prophane, pour les faire ſervir à des uſages de Religion. C'eſt en ce ſens que l'Egliſe bénit l'eau, le ſel, l'huile, les Cloches, les Chapelles, les Ci-metieres, les Ornemens, les Linges de l'Autel, & généralement tout ce dont elle ſe ſert pour des uſages de Religion. Ces Prieres & ces Cérémonies ſont quelque-fois appellées Conſécration. On dit la Conſécration d'une Egliſe, d'un Autel, d'un Calice, &c.

Par ces Prieres & par ces Cérémonies l'Egliſe demande quelquefois à Dieu qu'il répande la vertu du Saint-Eſprit ſur certaines Créatures inanimées, pour produire par elles des effets ſurnaturels, c'eſt ce qu'elle fait quand elle bénit l'eau du Baptême, les ſaintes Huiles, & le ſaint Chrême, qui ſervent de matiere aux Sacremens. C'eſt ce qu'elle fait auſſi en béniſſant tous les Dimanches l'eau & le ſel pour faire de l'Eau-bénite. C'eſt ce que fait le Pape, quand il bénit des Médailles de cire qu'on nomme *Agnus Dei*, (parce que Jeſus-Chriſt y eſt repréſenté ſous la forme d'un Agneau.) C'eſt ce que l'on fait enfin quand on bénit des Chapelles, des Médailles, des Linges, des Habits, pour ſatisfaire à la dévotion des Peuples. Par ces Bénédictions l'Egliſe demande à Dieu que ceux qui uſeront de ces choſes avec foi, reçoivent l'effet des Prieres qu'elle fait en béniſſant les Créatures.

Ce ſeroit néanmoins une ſuperſtition que de croire que des Créatures puiſſent produire des effets ſurnaturels par elles-mêmes indépendamment de la vertu de Dieu & de ſa Toute-puiſſance. L'Egliſe ne croit point que ces Créatures opérent rien par leur propre vertu, mais ſeulement par la vertu & la toute-puiſſance de Dieu. Elle eſt aſſurée de cette vertu,

par rapport aux choſes dont elle ſe ſert pour l'adminiſtration des Sacremens. Mais pour les autres, elle ne leur attribue de vertu, qu'autant qu'il plaira à Dieu de leur en donner, pour récompenſer la foi de ceux qui en uſeront avec le reſpect qu'on doit avoir pour les choſes bénies & conſacrées par les Prieres de l'Egliſe.

Il y a encore quelqu'autre ſignification du mot de Bénédiction, car l'Egliſe bénit tout ce qui ſert à l'uſage des hommes, tout ce qui ſe mange, ou qui ſe boit, les Maiſons, les Vaiſſeaux, l'Eau des Rivieres, de la Mer, les Champs, les Vignes, le Lit nuptial, les Langes des enfans, les Drapeaux, les Etendarts, les Armes, les Bâtons des Pélerins, les Habits, &c. Les hommes doivent uſer de toutes ces choſes pour la gloire de Dieu; & la Bénédiction de l'Egliſe n'eſt que pour obtenir de Dieu par ſes Prieres, qu'il daigne rendre inutiles les efforts que les Démons font pour engager les hommes à abuſer de toutes ces choſes, & qu'il accorde aux Chrétiens la grace de ne s'en ſervir que pour ſa gloire & pour leur ſalut.

Nous voyons l'uſage des Prieres qu'on nomme Bénédictions, établi du tems de ſaint Paul. Voici les paroles de cet Apôtre: *Tout ce que Dieu a créé eſt bon. Il ne faut rien rejetter de ce que nous recevons de*

ſa main avec action de graces, parce qu'il eſt ſanctifié par la parole de Dieu & par la priere.

Saint Paul parle-là des viandes. Il veut dire qu'il n'en faut rejetter aucune comme mauvaiſe par ſa nature ; que tout ce que Dieu a créé eſt bon, & que ſi le péché a été cauſe que le Démon & les hommes abuſent des Créatures, la parole de Dieu & la priere que l'on fait au Seigneur de répandre ſa Bénédiction ſur ces Créatures, les ſanctifie & les met dans l'ordre pour lequel elles ont été créées.

C'étoit donc un uſage reçu du tems de ſaint Paul, que de faire à Dieu des Prieres ſur les Créatures inanimées dont les hommes ſe ſervent pour les uſages ordinaires. Nous appellons ces Prieres Bénédictions, & nous voyons qu'elles ſont & ont toujours été en uſage dans toutes les Egliſes du Monde, comme il paroît par les Eucologes & les Rituels les plus anciens de l'Egliſe Grecque, auſſi bien que de la Latine.

On ne peut pas dire pour cela que toutes les Bénédictions de l'Egliſe en particulier ſoient d'inſtitution apoſtolique. Mais il eſt certain en général, que les Apôtres ont béni les Créatures dont on ſe ſert dans les néceſſités de la vie préſente, & les perſonnes qui s'en ſervent, & qu'ils ont même inſtitué quelques Bénédictions ſpéciales,

comme celles de l'Eau du Baptême, du Chrême de la Confirmation, de l'Huile de l'Extrême-Onction. Il en y a d'autres qu'Ils n'ont pas instituées, comme celles des Cloches, puisqu'il n'a été parlé de Cloches que plusieurs siécles après eux; ni de celle des Abbés & des Abbesses, des Habits religieux & de plusieurs autres qui sont néanmoins fondées sur l'exemple & sur l'autorité des Apôtres, qui ont appris à l'Eglise qu'elle peut & qu'elle doit bénir & consacrer les choses communes, pour les approprier à Dieu, & les appliquer à son service.

CHAPITRE V.

Des Bénédictions réservées aux Evêques, & de celles qui ne le sont pas.

APrès une aussi ample & édifiante explication des Bénédictions en général, il est bon de remarquer encore, 1°. qu'il y en a qui sont réservées aux seuls Evêques par un usage qui vient de tradition apostolique, confirmé par plusieurs Canons de l'Eglise. Telle est la Bénédiction des Saintes Huiles, la Consécration des Eglises & des Autels, &c. 2°. Qu'il y en a d'autres que l'Eglise a réser-

vées aux Evêques ou aux Prêtres commis par eux ; telle eſt la Bénédiction des Linges & des Ornemens ſacerdotaux, des Chapelles, des Cimetieres, des Croix, des Images publiques, des Cloches, des Etendarts, &c. 3°. Qu'il y en a enfin pour leſquelles la permiſſion de l'Evêque n'eſt pas néceſſaire ; telle eſt la Bénédiction de l'Eau, du Sel, des Maiſons, des Vaiſſeaux, des œufs, de tout ce qui ſe peut manger, des Cendres, des Cierges, des Rameaux, &c.

Le but de l'Egliſe en réſervant certaines Bénédictions aux Evêques, & d'autres, ou à eux, ou aux Prêtres commis par eux, a été de conſerver l'honneur dû au caractere Epiſcopal, ou de maintenir le bon ordre, & d'empêcher pluſieurs abus qui pourroient ſe gliſſer.

On dit en premier lieu, que c'eſt par honneur pour le caractere Epiſcopal, que l'Egliſe à l'exemple des Apôtres a réſervé aux ſeuls Evêques certaines bénédictions. Telles ſont les Bénédictions les plus ſolemnelles, celles des Abbés & des Abbeſſes, la Conſécration des Vierges, le Sacre des Rois & des Reines, la Bénédiction des Chevaliers, de ceux qui ſe croiſent pour aller combattre les Infidéles, des Armes & des Etendarts.

On dit en ſecond lieu, que l'Egliſe ré-

ſerve aux Evêques ou aux Prêtres commis par eux, pluſieurs Bénédictions, pour maintenir le bon ordre & pour empêcher des abus. Il eſt aiſé de rendre cette vérité ſenſible. Il eſt du bon ordre que l'on ne ſouffre pas que l'on expoſe aux yeux des Fidéles des Ornemens qui ne ſoient de la qualité qui convient ; que les Images, les Croix, les Linges de l'Egliſe ne ſervent que quand il n'y a rien dans toutes ces choſes que de décent & de conforme aux Régles ; que les Chapelles & les Cimetieres ne ſoient bénis que quand ils ſont dans l'état où ils doivent être ; que l'on ne béniſſe aucune Cloche où l'on auroit gravé quelque choſe d'indécent en la fondant, & qui ne ſoit de la groſſeur & de la qualité convenable à la ſituation des lieux. Les Evêques ſont les Juges de tout cela. Afin donc qu'il n'arrive aucune ſurpriſe, & qu'on ne béniſſe & n'expoſe publiquement rien qui ne ſoit dans l'ordre ; l'Egliſe réſerve la Bénédiction de toutes ces choſes aux Evêques, qui en jugent eux-mêmes auparavant, ou qui commettent ces Bénédictions à des Prêtres zélés, inſtruits & capables de décider au nom de l'Evêque, ſur le bon ou le mauvais état de ces choſes.

Cela poſé, comme il ne doit plus y avoir aucune difficulté à bien entendre les Cérémonies de la Bénédiction des Cloches,

& à entrer dans les religieux ſentimens qu'elles doivent inſpirer aux ames vertueuſes ; on va les donner d'abord telles qu'elles ſe pratiquent communément aujourd'hui ſelon le Rituel Romain, éclairci & perfectionné en cette partie par les tems & les uſages en quelques endroits un peu obſcurs, comme on l'a déja annoncé, & avec autant de nouveaux commentaires & paraphraſes qu'on en puiſſe déſirer, pour rendre ces Cérémonies plus intelligibles, plus régulieres & plus intéreſſantes pour la piété, qu'elles ne l'ont été juſqu'à préſent.

Le Rituel Romain, au moins en ce qui concerne la Bénédiction des Cloches, eſt univerſellement ſuivi en France comme ailleurs. Parce que ſi on en excepte quelques Egliſes, les Rituels de toutes les autres ne différent de celui-ci, que par les noms des Diocèſes & par ceux des Prélats, par l'autorité deſquels ils ont été imprimés, ſans aucun changement au fond des Prieres & Cérémonies de l'Egliſe univerſelle, dont le Rituel Romain eſt la ſource, la baſe & le modèle ; en ſorte que la plûpart des Rituels même particuliers, qui en ſont aujourd'hui les plus différens, paroiſſent être plutôt un déguiſement enfanté par l'amour de la nouveauté & de la ſingularité, qu'une production eſſentiellement meilleure ni plus généralement

belle & édifiante que ce qui ſe trouve dans celui-ci. L'on eſt même aſſuré que tous les Connoiſſeurs ſages & déſintéreſſés lui donneront toujours la préférence ſur tous ces Ouvrages de vanité ou de fantaiſie. Tant il ſemble que le Ciel ait de tout tems attaché de mérite & d'onction à tout ce qui émane du premier Siége de l'Egliſe en matiére de Prieres & de Cérémonies. On renvoye à la fin de ce Recueil les mêmes Cérémonies ſelon le Rituel de Paris, précédées de celles qui y ſont auſſi marquées pour la bénédiction du métal ou fonte deſtinés à faire une Cloche.

CHAPITRE VI.

Cérémonies de la Bénédiction d'une Cloche, ſelon le Rituel Romain.

COmme on ne ſçauroit faire la Cérémonie de la Bénédiction d'une Cloche, ainſi que toutes les autres Cérémonies de la Religion avec trop de décence, & que pour cela il faut y trouver une certaine commodité, & être dans une attitude ou poſture qui ne ſoit ni gênante ni embaraſſante.

Premierement, il faut que la Cloche que l'on veut bénir, ſoit ſuſpendue à une telle hauteur que l'Officiant & ſes Aſſiſtans puiſ-

ſent commodément tourner autour & la toucher par dehors & par dedans ſans ſe baiſſer & ſans aucune gêne ni embarras. Et pour cela il faut que le ſuſpenſoir de la Cloche ait au moins ſix pieds de hauteur, & qu'entre le bas ou bord de la Cloche & les pieds du ſuſpenſoir, il y ait de côté & d'autre un eſpace d'environ trois pieds, & même plus, s'il y a lieu, cela ne pouvant être qu'avantageux. Et quand il y a pluſieurs Cloches à bénir, il faut outre cela avoir ſoin de laiſſer auſſi entre chacune un eſpace au moins de trois pieds, à meſurer du bas ou bord d'une cloche à l'autre, afin que toutes les Cérémonies ſe puiſſent faire pour pluſieurs Cloches, auſſi commodément que pour une ſeule.

Il eſt bon d'obſerver ici en paſſant, que lorſque la Cérémonie doit ſe faire dans des Chœurs de Communautés Religieuſes, dont la plûpart ſont plancheyés, cirés & frotés, & même aſſez ſouvent parquetés & ornés de piéces de marqueterie; il eſt de la prudence de poſer le ſuſpenſoir de la Cloche au milieu d'un tapis, ou de quelques draps blancs étendus les uns ſur les autres, pour recevoir l'eau de l'ablution, afin de ne rien gâter, ni endommager mal-à propos.

Secondement, on prépare auprès de la

rum me fac. Ou Priere de David pour repréſenter à Dieu ſon état & ſes peines, lorſque ſur l'avis des Habitans de Ziph qui l'avoient décélé, Saül vint, contre ſa parole, le chercher avec trois mille hommes ſur la colline d'Hacila, où il étoit caché avec ſes gens, &c.

Le Pſ. 56. *Miſerere mei Deus, miſerere mei, quoniam.* Ou Priere que David fit pendant la nuit dans la caverne d'Engaddi, où il étoit caché avec ſes gens, ſçachant que Saül n'étoit pas loin de cette caverne, &c.

Le Pſ. 66. *Deus miſereatur noſtri, & benedicat.* Ou Priere de David au ſujet de la ſéchereſſe & de la famine qui déſola la Terre d'Iſraël pendant trois ans, &c.

Le Pſ. 69. *Deus in adjutorium meum intende.* Ou Priere de David aux approches des Archers que Saül avoit envoyés pour le prendre chez Samuel à Najoth, maiſon de campagne de ce Prophete, où il s'étoit réfugié.

Le Pſ. 85. *Inclina Domine aurem tuam.* Ou Priere de David à Mahanaïm, lorſque la bataille commença à ſe donner entre ſon Armée & celle d'Abſalon, &c.

Le Pſ. 129. *De profundis clamavi.* Ou Priere de David pendant la peſte qui ravagea Iſraël durant trois jours, &c.

A la fin de chaque Pſeaume on dit: *Gloria Patri.*

Quoique le Rituel, ni le Pontifical Romains n'exigent pas que l'on chante ces Pſeaumes, néanmoins on ſçait que pour peu que les Officians ayent de zéle, d'amour & d'aptitude pour cela, & qu'ils ſoient ſecondés par le Clergé Séculier ou Régulier, ou même par quelques perſonnes Laïques, ils ne manquent preſque jamais de le faire. C'eſt en faveur de ces pieux Miniſtres que l'on croit devoir avertir ici en général, que lorſque l'on ſe détermine à chanter ces Pſeaumes, on doit les chanter ſur le ſixiéme ton, vulgairement appellé le ton royal. En effet, ce ton eſt regardé tout enſemble comme le plus noble & le plus touchant, & par conſéquent comme le plus convenable dans toutes les occaſions où il s'agit d'implorer la miſéricorde de Dieu & ſa protection. Auſſi l'employe-t-on dans toutes les Prieres publiques qui ſe font en tems de guerre, de peſte, de famine & autres ſemblables calamités, comme auſſi en tems de Jubilé, & pour le chant des Pſeaumes 19. *Exaudiat*, & 71. *Deus judicium tuum Regi da*, particuliérement conſacrés par l'uſage pour demander à Dieu la conſervation de la ſacrée Perſonne du Roi & de toute ſa famille, la proſpérité de ſes armes, la paix & le bonheur de ſes Etats. On ſe ſert auſſi du même ton dans toutes les Prieres qui

ſe font en action de graces. On en a un exemple ſenſible & journalier dans le Pſeaume 116. *Laudate Dominum omnes gentes*, qui par un uſage auſſi louable & judicieux que pieux, ſe chante preſque partout à l'iſſue du Salut du Très-Saint Sacrement, c'eſt-à-dire, auſſitôt après la Bénédiction, & autres ſemblables circonſtances ; en ſorte que le Peuple s'en retourne en chantant les louanges de Dieu, & avec des ſentimens & un maintien bien plus recueillis qu'il n'auroit ſans cela.

Si après deux ou trois Pſeaumes on s'apperçoit que le chant ait trop baiſſé, on le releve au Pſeaume ſuivant, & ainſi de tems en tems & autant qu'il en eſt beſoin juſqu'à la fin. Au reſte on peut entierement s'en diſpenſer en entonnant le Pſeaume 50. auſſi haut que les Chantres pourront le ſupporter ſans s'incommoder ni forcer leurs voix, & en faiſant en ſorte qu'elles ſe ſoutiennent toutes le plus également qu'il ſe pourra, afin de ne pas faire baiſſer le Chœur. Ceci eſt d'autant plus facile & pratiquable, que rien n'eſt ſi commun dans toute l'Egliſe que de voir chanter de ſuite & ſous une ſeule Antienne les cinq Pſeaumes de Vêpres, ſans être obligé de ſe reprendre, c'eſt-à-dire de relever aucun Pſeaume, & ſans que le Chœur en ſoit plus fatigué.

Tel

Tel parti que l'on prenne, après que ces Pſeaumes ſont récités, ou chantés, l'Officiant bénit le ſel & l'eau en la maniere accoutumée, ajoutant ſeulement avant les Oraiſons, *Immenſam clementiam tuam.* & *Deus qui ad ſalutem humani generis.*

℣. *Domine exaudi orationem meam.*

℟. *Et clamor meus ad te veniat.*

℣. *Dominus vobiſcum.* ℟. *Et cum ſpiritu tuo.*

Et après l'Oraiſon *Deus qui ad ſalutem*, il ajoûte la ſuivante, diſant ſeulement :

OREMUS.

Bene † dic, Domine, hanc aquam benedictione cœleſti, & aſſiſtat ſuper eam virtus Spiritus ſancti ; ut cum hoc vaſculum ad invitandos filios ſanctæ Eccleſiæ præparatum, in ea fuerit tinctum, ubicumque ſonuerit hoc tintinnabulum, procul recedat virtus inſidiantium, umbra phantaſmatum, incurſio turbinum, percuſſio fulminum, læſio tonitruorum, calamitas tempeſtatum, omniſque ſpiritus procellarum, &c.

Après cette Oraiſon l'Officiant verſe le ſel dans l'eau en formant trois ſignes de Croix, & diſant une ſeule fois.

Commixtio ſalis, & aquæ pariter fiat : in nomine Patris, † & Filii, † & Spiritus † Sancti. ℟. *Amen.*

℣. *Dominus vobiſcum.* ℟. *Et cum ſpiritu tuo.*

OREMUS.

Deus invictæ virtutis auctor, & inſuperabilis imperii rex, &c.

Il n'eſt pas hors de propos de rappeller ici au Lecteur, que l'on fait la Bénédiction de l'eau, afin que par la vertu des Prieres que l'Egliſe fait en la béniſſant, les Démons n'ayent aucun pouvoir ſur ce que cette eau touchera, mais que le Saint Eſprit y habite par ſa grace : c'eſt ce que l'Egliſe demande à Dieu dans les Prieres dont elle ſe ſert. Ainſi quand l'Egliſe fait jetter cette Eau-bénite ſur les perſonnes ou ſur les choſes qu'elle veut bénir, c'eſt pour demander à Dieu que les Démons n'en approchent pas, & qu'au contraire elles ſoient purifiées par la vertu du Saint Eſprit.

L'intention de l'Egliſe dans l'aſperſion de l'Eau-bénite ſur le Peuple avant la Meſſe les Dimanches, eſt pareillement de le purifier & de demander à Dieu par cette aſperſion que les Démons ne troublent aucuns des Fidéles, mais que le Saint-Eſprit les aſſiſte & les fortifie par ſa grace pendant la Meſſe, qui eſt l'action la plus ſainte, la plus religieuſe & la plus éminente que nous puiſſions faire pour rendre à Dieu nos vœux & nos hommages; comme à notre ſouverain Seigneur, lui qui eſt le Dieu éternel vivant & véritable, pour le remercier de tous les biens que nous recevons de ſa bonté infinie, pour lui demander la rémiſſion de nos péchés, & gé-

néralement tous les ſecours qui nous ſont néceſſaires pour le ſalut de l'ame & pour la vie du corps.

Enfin, l'aſperſion qui ſe fait de l'eau ſur l'Autel avant que de la faire ſur le Peuple, eſt pour demander à Dieu que les Démons n'approchent pas de cet Autel pour y troubler par leurs ſuggeſtions les Miniſtres du Seigneur. Mais que le Saint Eſprit y ſoit préſent, pour recevoir & bénir les offrandes des Fidéles.

Pour revenir à notre ſujet. Après la bénédiction de l'eau néceſſaire à la cérémonie dont il s'agit, & qui a occaſionné cette petite digreſſion ſur l'Eau-bénite en général ; l'Officiant commence à en laver la Cloche, ce que quelques Eccléſiaſtiques ou quelques Religieux, ſi c'eſt dans un Monaſtere, continuent de faire, en ſorte qu'ils la lavent toute entiere, c'eſt-à-dire du haut en bas, par dedans & par dehors avec des ſerviettes blanches imbibées d'eau-bénite, après quoi ils l'eſſuient avec d'autres ſerviettes blanches.

Cette Ablution eſt une eſpéce d'Exorciſme, par lequel l'Egliſe demande à Dieu qu'il ne permette pas que les Démons abuſent de cette Cloche faite pour ſa gloire, & dont elle veut ſe ſervir pour des uſages ſaints. C'eſt pour cela que quand l'Egliſe veut bénir quelque Créature & la ſancti-

fier pour l'uſage de la Religion, elle commence à faire ſur elle des Exorciſmes avant que de la bénir, comme on l'a déja vû ci-deſſus; car le pouvoir du Démon ſur les Créatures, quoique lié, ne laiſſe pas d'être grand, Dieu le permettant ainſi.

Pendant que cette Ablution s'acheve par ceux & en la maniere que l'on vient de dire, l'Officiant étant aſſis & couvert récite alternativement avec quelques-uns des Officiers qui l'aſſiſtent les ſix Pſeaumes ſuivans, ſçavoir:

Le Pſ. 145. *Lauda anima mea Dominum:* Ou Cantique de louanges de David, ſur la défaite d'Abſalon, & ſur l'extinction de la révolte de Seba, &c.

Le Pſ. 146. *Laudate Dominum quoniam bonus eſt pſalmus:* Ou Cantique de louanges de David, pendant qu'il faiſoit bâtir à Jéruſalem & ſur la Montagne de Sion.

Le Pſ. 147. *Lauda Jeruſalem Dominum:* Ou Cantique de louanges de David, lorſque les ouvrages qu'il faiſoit faire à Jeruſalem & ſur la Montagne de Sion furent achevés, &c.

Le Pſ. 148. *Laudate Dominum de cœlis:* Ou Cantique de David, pour inviter toutes les Créatures à louer Dieu, en vûe des différens motifs qu'il propoſe, &c.

Le Pſ. 149. *Cantate Domino .... Laus ejus:* Ou Cantique de louanges & d'actions

de graces de David, lorſqu'il eut pris la fortereſſe de Sion appellée depuis la Ville de David, & où il établit ſa demeure, &c.

Le Pſ. 150. *Laudate Dominum in ſanctis ejus*, compoſé par David après qu'il eut établi nommément pluſieurs Lévites pour chanter devant l'Arche les louanges du Seigneur, ſur l'Orgue, ſur le Pſalterion & ſur les Cymbales, & quelques Prêtres pour ſonner de la Trompette. C'eſt ſur tout à eux que ce Pſeaume ſemble être adreſſé pour les exhorter à louer Dieu de vive voix & au ſon de leurs inſtrumens.

A la fin de chaque Pſeaume on dit : *Gloria Patri.*

Si on veut chanter ces Pſeaumes, on doit auſſi les chanter ſur le ſixiéme ton, comme les ſept précédens.

Après qu'ils ſont récités ou chantés, l'Officiant ayant pris avec le poulce de la main droite de l'Huile des Infirmes, en fait ſur le dehors de la Cloche un ſigne de Croix, après quoi il dit ;

ORREMUS.

Deus, qui per beatum Moyſem legiferum famulum tuum, tubas argenteas fieri præcepiſti, quibus dum Sacerdotes tempore ſacrificii clangerent, ſonitu dulcedinis populus monitus ad te orandum fieret præparatus, & ad celebrandum ſacrificia conveniret ; quarum clangore etiam hortatus ad bellum, molimina proſterne-

ret adverſantium ; præſta, quæſumus, ut hoc vaſculum ſanctæ tuæ Eccleſiæ præparatum ſanctificetur à Spiritu ſancto, ut, &c.

Après cette Oraiſon l'Officiant eſſuye avec une ſerviette blanche l'onction qu'il vient de faire, enſuite il commence l'Antienne, *Vox Domini ſuper aquas multas, &c.* laquelle eſt du huitiéme ton, & eſt achevée par le Clergé & ſuivie du Pſeaume 28. *Afferte Domino Filii Dei*, lequel ſe chante entier avec *Gloria Patri* à la fin.

Ce Pſeaume eſt un Cantique de David, pour inviter les Iſraëlites à venir au Tabernacle reconnoître la ſuprême majeſté de Dieu & ſon infinie bonté à l'égard de ſon Peuple, dans le tems d'une pluye abondante précédée & accompagnée d'un grand Tonnerre que Dieu envoya pour faire ceſſer la ſéchereſſe & la famine.

Ce Pſeaume eſt d'autant mieux placé dans cette Cérémonie, qu'il eſt très-propre à être récité ou médité pendant les grands orages, & fournit d'admirables réflexions ſur la grandeur de Dieu.

Pendant qu'il ſe chante, l'Officiant fait avec le poulce de la main droite ſur le dehors de la Cloche & en égale diſtance, ſept onctions en forme de Croix avec l'huile des Infirmes, & quatre pareilles onctions par dedans avec le ſaint Chrême, en diſant à chacune de ces onze onctions :

Sancti † ficetur, & conſe † cretur, Domine, ſignum iſtud, in nomine Patris, & Filii, & Spiritus ſancti. In honorem Sancti N. Pax tibi, c'eſt-à-dire,

Seigneur, que cette Cloche ſoit ſanctifiée & conſacrée au nom du Pere, & du Fils, & du ſaint Eſprit, en l'honneur d'un tel Saint. Et l'on ajoûte tout de ſuite ces mots, *que la paix ſoit avec vous.*

La grandeur & l'étendue de ces ſignes de Croix n'étant point eſſentielles à la Cérémonie, ſont aſſez à la volonté de l'Officiant. On les fait environ vers les Pinces, c'eſt-à-dire, vers le bord de la Cloche en dehors & en dedans. Leur étendue eſt d'environ trois ou quatre poulces, & même plus, ſi l'Officiant juge à propos de les étendre davantage, ſelon la groſſeur & la circonférence de la Cloche.

L'Egliſe fait ſur cette Cloche comme ſur la plûpart des choſes qu'elle bénit & qu'elle conſacre, des Onctions avec les ſaintes Huiles & le ſaint Chrême, pour demander à Dieu qu'il daigne envoyer la vertu du ſaint-Eſprit ſur cette Cloche, afin d'obtenir par la vertu de cet Eſprit ſaint, les effets pour leſquels on la bénit & on la conſacre.

En diſant *in honorem Sancti N.* en l'honneur de ſaint N. on nomme celui ſous l'invocation duquel on bénit, & on offre à

Dieu cette Cloche, afin qu'il la protége & qu'il aide l'Egliſe à obtenir de Dieu ce qu'elle lui demande, puiſqu'il ne lui donne rien ſans l'interceſſion des Saints, & principalement les grandes graces & perfections qui ſont ſignifiées par cette bénédiction.

Il en eſt de même d'une Sainte quand la Cloche eſt bénite ſous ſon nom. Par exemple, *in honorem ſanctæ Adelaidis*, en l'honneur de ſainte Adelaïde. *In honorem ſanctæ Elizabeth*, en l'honneur de ſainte Elizabeth. Il eſt même rare que l'on ne joigne enſemble le nom du Parein & celui de la Mareine, ſurtout lorſqu'il n'y a qu'une Cloche à bénir. Car quand il y en a deux, on peut donner à l'une le nom du Parein; & à l'autre celui de la Mareine, tant par égard pour l'un & l'autre, que pour mieux diſtinguer chaque Cloche. Il eſt même de la prudence & d'une très-ſage précaution d'attacher au-deſſus de chaque Cloche un petit étiquet du nom, ou des noms que l'on veut leur faire porter, afin de ne pas tomber dans l'inconvénient que l'on n'a que trop vû arriver, de bénir ſous un ſeul & même nom trois Cloches, à chacune deſquelles on pouvoit & on s'étoit propoſé d'en donner au moins un diſtingué; inconvénient provenant de n'avoir pris à cet égard aucunes meſures avant la Céré-

monie, avec les Pareins & Mareines, ni avec les Officians.

On ajoûte, *que la paix ſoit avec vous*, c'eſt-à-dire ne ſervez plus qu'à des uſages ſaints, ſoyez un inſtrument de paix dont les Démons n'abuſent plus.

L'Antienne & le Pſeaume étant finis & les Onctions étant faites, l'Officiant étant debout, dit;

OREMUS.

Omnipotens ſempiterne Deus, qui ante arcam fœderis per clangorem Tubarum muros lapideos quibus adverſantium cingebatur exercitus cadere feciſti; tu hoc tintinnabulum cœleſti benedictione perfunde: ut, &c.

Après cette Oraiſon l'Officiant met dans l'Encenſoir des parfums avec de l'Encens, & de la Myrrhe, ſi on peut en avoir, & même d'autres parfums d'agréable odeur, & on met l'Encenſoir ſous la Cloche pour y demeurer & s'y conſommer pendant tout le reſte de la Cérémonie, afin qu'elle en reçoive toute la fumée & qu'elle ſoit toute pénétrée pour ainſi dire de ces agréables odeurs.

Suppoſé que l'on ne puiſſe abſolument avoir qu'un Encenſoir pour pluſieurs Cloches, en ce cas on le tranſporte alternativement ſous chacune. Mais il eſt plus régulier & plus conforme à l'eſprit de la Cérémonie d'avoir autant d'Encenſoirs que de

Cloches, ou au moins d'y ſuppléer par autant de Réchauds d'argent ou de cuivre propres & décens, en obſervant toujours qu'il y ait un Encenſoir vacant pour ſervir au Diacre à l'Evangile.

En même tems que l'on met brûler ces parfums ſous la Cloche, le Chœur chante l'Antienne *Deus in ſancto via tua*, &c. laquelle eſt auſſi du huitiéme ton, & eſt ſuivie de cette partie du Pſeaume 76. *Viderunt te aqua Deus, viderunt te aqua & timuerunt: & turbata ſunt abyſſi*, que l'on continue, avec *Gloria Patri* à la fin.

David dans ce Pſeaume releve les merveilles que Dieu a opérées de tout tems en faveur de ſon Peuple, il lui en témoigne ſa reconnoiſſance, & publie en particulier les merveilles de la ſortie d'Egypte.

Ce Pſeaume étant fini, l'Officiant ſe leve & dit;

OREMUS.

Omnipotens Dominator Chriſte, &c. Après cette Oraiſon le Diacre revêtu d'Ornemens blancs, & après les préliminaires ordinaires uſités à la Meſſe, chante ſolemnellement l'Evangile tiré du dixiéme Chapitre de S. Luc. *In illo tempore, intravit Jeſus in quoddam Caſtellum, &c.* où il eſt dit que Marie écoutoit la parole de Dieu aux pieds de J. C. pour faire voir qu'un des principaux uſages des Cloches eſt d'aſ-

ſembler le Peuple pour entendre la parole de Dieu.

Lorſque la Cérémonie ſe fait dans la Nef ou dans les bas-côtés de l'Egliſe, ou dans le Cimetiere, ou autre endroit ſemblable, le Diacre ſe tourne du côté de la Croix de la Proceſſion pour dire, *Munda cor meum.*

Après l'Evangile on porte le Livre à baiſer à l'Officiant, & après qu'on l'a encenſé, il fait ſur la Cloche bénite un ſigne de Croix ſans rien dire, & s'en retourne proceſſionnellement comme il étoit venu.

Ainſi finit cette édifiante Cérémonie, vulgairement appellée Baptême au lieu de Bénédiction. On verra dans le Chapitre neuviéme ce qui a donné lieu à cette façon de parler populaire.

CHAPITRE VII.

Ce que repréſentent les Cloches.

ON peut faire une application allégorique des Cloches aux Paſteurs de l'Egliſe, dont elles ſont pour ainſi dire les images, comme on peut en juger par les Réflexions ſuivantes.

1°. Les Cloches ſont ſuſpendues en un lieu élevé : les Paſteurs doivent être pour ainſi dire ſuſpendus entre le Ciel & la

Terre par la diſpoſition de leur cœur, *à Terra ſuſpenſi*, dit Saint Auguſtin. Et l'Ecriture Sainte les appelle des Sentinelles pour la Maiſon d'Iſraël, qui doivent être toujours ſur les Montagnes, c'eſt-à-dire, détachés de la terre, & en eſprit dans le Ciel.

2°. Les Cloches ſont d'un Métal ſolide qui raiſonne & qui ſe fait entendre de loin, & il eſt dit des Apôtres aux fonctions deſquels les Paſteurs de l'Egliſe ſuccédent diverſement, que *le ſon de leur voix s'eſt fait entendre par toute la Terre.*

3°. Elles avertiſſent les Fidéles de leur devoir : elles les aſſemblent à l'Egliſe. Tout le monde ſçait que c'eſt la fonction des Paſteurs.

4°. Elles détournent les Orages & les Tempêtes qui s'élévent en l'air : Les Paſteurs doivent avertir les Fidéles des Tempêtes ſpirituelles & des orages qui ſont prêts à fondre ſur eux ; & leurs Prieres, leurs Sacrifices, leurs exhortations ont la force de les détourner.. Ils doivent être des murs d'airain, diſent les Prophetes, pour s'oppoſer à l'indignation du Seigneur. Ils ſont reſponſables devant Dieu des Tempêtes qui ravagent les Peuples, s'ils ne font ce qui dépend d'eux pour les détourner.

CHAPITRE VIII.

Myſtéres renfermés dans la Bénédiction des Cloches.

COmme les Cloches repréſentent les charges & les fonctions des Paſteurs de l'Egliſe, elle exprime auſſi dans leur Conſécration la maniere dont les Paſteurs ont été conſacrés & élevés à la ſainteté & à la perfection de leur Miniſtere. Cela poſé, voici l'application allégorique que l'on peut auſſi faire de toutes ces Cérémonies aux Paſteurs de l'Egliſe.

1°. Après les Pſeaumes, par leſquels on a demandé à Dieu ſa miſéricorde & ſa protection, on lave toute la Cloche en dehors & en dedans. Ce qui donne lieu de ſe ſouvenir qu'avant d'être élevé à la dignité de Paſteur de l'Egliſe, il faut être entierement lavé de ſes péchés, & purifié par la vertu du Saint Eſprit; ce qui eſt un effet de la miſéricorde de Dieu.

2°. On fait ſept Onctions avec l'Huile des Infirmes ſur le dehors de la Cloche, ce qui peut figurer les ſept dons du Saint Eſprit figuré par l'Huile ſainte.

3°. On fait enſuite quatre Onctions en dedans de la Cloche avec le Saint Chrême. Cela peut nous faire entendre que les Paſ-

me. On la bénit ſous le nom d'un Saint ou d'une Sainte, & dans quelques Diocéſes, ceux qui ont fait faire la Cloche, ou d'autres Fidéles députés à cet effet, nomment à l'Officiant le Saint ou la Sainte dont elle doit porter le nom, ce qui fait que le Peuple les appelle Pareins & Mareines. Mais ce ne ſont pas les Cloches ſeules, les Autels, les Temples, les Calices & la plûpart des autres choſes que l'Egliſe bénit & conſacre, ſont lavés avec l'Eau-bénite, & enſuite oints avec les ſaintes Huiles & portent le nom d'un Saint. La Cérémonie de leur Bénédiction ne s'appelle pas pour cela un Baptême. Le terme de Baptême, ſelon la ſignification grammaticale, peut à la vérité s'appliquer à tout ce qui eſt lavé, mais par l'uſage de l'Egliſe il eſt déterminé à ſignifier le Sacrement de la régénération. Car les Cloches d'elles-mêmes ſont incapables d'aucune grace juſtifiante, comme celle qui ſe donne au Baptême, & ſi on obſerve à leur Bénédiction à peu près les mêmes Cérémonies qu'à ce Sacrement, ce n'eſt que pour les rendre propres à la fin pour laquelle elles ſont employées par l'Egliſe, comme toutes les autres choſes dont on vient de parler, & qu'elle bénit & conſacre auſſi avant que de s'en ſervir aux fonctions ſacrées.

Au reſte, le terme impropre de Baptême

tême d'une Cloche, au lieu de celui de Bénédiction, eſt d'autant plus excuſable dans la bouche du Peuple, que le ſçavant Alcuin, dont on a déja parlé, s'en ſert dans ſon Livre des divins Offices, & cite pour cela le Rituel Romain. Mais cet illuſtre Précepteur du ſaint Roi Charlemagne, étoit trop éclairé, pour entendre par-là autre choſe qu'un Baptême de conſécration, par lequel une choſe eſt dédiée à Dieu; & non pas un Baptême de juſtification, comme celui qui ſe donne aux hommes.

CHAPITRE X.

Pourquoi on bénit les Cloches, vû que ſans cela elles pourroient ſervir de la même façon & aux mêmes uſages, & ce qu'opere de particulier cette Cérémonie.

LA Bénédiction des Cloches eſt fondée ſur ce que toutes les choſes qui ſont vouées au culte de Dieu, doivent être conſacrées par des Prieres & avec des Cérémonies qui répondent à la fin pour laquelle on les deſtine, comme cela ſe voit dans les Bénédictions de tous les Ornemens Eccléſiaſtiques, des Croix, des Images, des Oratoires, &c. Ainſi quand on bénit les Cloches, c'eſt pour les conſacrer

au ſervice de Dieu, pour n'être plus employées aux uſages prophanes, & pour en faire, par le moyen de cette Cérémonie, comme des Trompettes pour appeller le Peuple aux Offices divins, pour avertir les Fidéles de penſer à Dieu, de le prier & de chanter ſes louanges. C'eſt pourquoi l'Egliſe invoque Dieu, afin qu'il leur donne la force, non de frapper ſeulement l'oreille, comme des ſignes prophanes, mais de toucher les cœurs par la vertu du Saint-Eſprit, pour leur faire accomplir ce qu'elles ſignifient. *Præſta, quæſumus ut hoc vaſculum ſanctæ tuæ Eccleſiæ præparatum ſancti†ficetur à Spiritu ſancto, ut per illius tactum fideles invitentur ad præmium. Et cum melodiæ illius auribus inſonuerit populorum, creſcat in eis devotio fidei.*

Cette Bénédiction ſert auſſi lorſqu'on les ſonne à chaſſer les Démons, à appaiſer les Orages & les Tempêtes qui s'élevent en l'air, comme on vient de le répéter, & à détourner le Tonnerre & la grêle. *Procul pellantur omnes inſidiæ inimici, fragor grandinum, procellæ turbinum, impetus tempeſtatum; temperentur infeſta tonitrua, ventorum flabra fiant ſalubriter, ac moderate ſuſpenſa; proſternat aëreas poteſtates dextera tua virtutis: ut hoc audientes tintinnabulum contremiſcant, & fugiant ante Crucis Filii tui in eo depictum vexillum, cui flectitur omne genu,*

cœleſtium, terreſtrium, & infernorum, &c.

C'eſt ainſi que Dieu à qui toute Créature obéit, & qui ſauve & délivre les ſiens comme il lui plaît, s'eſt ſouvent ſervi des choſes inanimées & qui ſembloient avoir moins de rapport & de proportion aux prodiges qu'il vouloit produire. Toutes les fois que le malin eſprit jettoit Saül dans la fureur, David le chaſſoit auſſitôt par le ſon de ſa Harpe, & délivroit le Roi d'un tourment qui lui étoit inſuportable.

Les Habitans de Jéricho qui ſe confioient dans la hauteur & dans la force de leurs murailles, les virent en un moment renverſées par terre, au ſeul retentiſſement des ſept Trompettes, dont Dieu ordonna aux Iſraëlites de ſe ſervir contre ce Peuple ennemi.

Enfin, la bénédiction des Cloches leur donne une force, une vertu & une efficace ſpéciale pour produire pluſieurs effets conſidérables, comme il paroît par les Priéres que l'Egliſe employe dans cette Cérémonie. *Tu hoc tintinnabulum Sancti Spiritus rore perfunde, ut ante ſonitum illius ſemper fugiat bonorum inimicus; invitetur ad fidem Populus Chriſtianus, hoſtilis terreatur exercitus; confortetur in Domino per illud Populus tuus convocatus, &c.*

On apprendra ici en paſſant, que par Arrêt du Parlement de Paris en 1603,

l'on a jugé qu'un Fondeur de Cloches peut les revendiquer & les faire dépendre de l'Egliſe, quoiqu'elles ayent été bénites & conſacrées, quand il n'a pas été payé de la valeur.

CHAPITRE XI.

Quand a commencé l'uſage d'impoſer un nom aux Cloches en les béniſſant, & pourquoi on choiſit à cet effet des perſonnes que l'on appelle Parein & Mareine.

Quelques-uns prétendent que le Pape Jean IV. de ce nom, fut le premier qui ordonna qu'on impoſeroit un nom aux Cloches en les béniſſant, & commença lui-même en impoſant ſon nom à la grande Egliſe de Saint Jean de Latran; ce qui a toujours été obſervé depuis, & ne doit pas paroître nouveau & ſans exemple, puiſque Jacob après la viſion qu'il avoit eue de l'Echelle myſtérieuſe dont il eſt parlé dans le vingt-huitiéme Chapitre de la Geneſe, prit la pierre qui lui avoit ſervi pour repoſer ſa tête, & en fit une eſpéce d'Autel répandant de l'huile deſſus comme pour le conſacrer, & lui donna le nom de *Bethel*, c'eſt-à-dire Maiſon de Dieu.

Cette impoſition de nom ſe fait premierement, pour mieux diſtinguer cha-

que Cloche par le nom du Saint qui lui a été donné par le Parein & la Mareine que l'on choisit d'ordinaire, & autant qu'il est possible parmi les personnes qui se trouvent tout ensemble les plus qualifiées & les plus vertueuses de chaque Pays. 2°. Pour marquer les différentes heures de l'Office divin. 3°. Parce que c'est une maxime très pieuse & très-louable d'appeller le Peuple à l'Eglise au nom de quelque Saint ou Sainte. Ainsi appelle-t'on la Cloche de Saint Louis, la Cloche de Sainte Adélaïde, la Cloche de Saint Joseph, la Cloche de Saint Charles, la Cloche de Sainte Elisabeth, & ainsi de tous les autres Saints & Saintes, pour montrer que ces Cloches ne sont pas proprement baptisées, nommées, & bénites comme des Créatures raisonnables ; mais seulement que par cette Onction elles sont destinées pour être comme le signal extérieur & le pieux instrument dont les Saints se servent pour nous avertir de nos devoirs, & pour nous assembler à l'Eglise de la part de Dieu ; comme nous voyons que les Princes se servent de Trompettes & de Tambours pour assembler leurs Sujets, & leur faire connoître leur volonté.

Ainsi les Cloches étant destinées & ayant d'ordinaire une propriété admirable pour élever par leur son mélodieux nos cœurs

& nos eſprits à Dieu, & nous exciter à chanter ſes louanges, un véritable Chrétien entendant par exemple la Cloche de Saint Louis, ne doit-il pas s'efforcer d'entrer dans les diſpoſitions des Mages, qui à la vûe de l'étoile miraculeuſe, ou plutôt à la voix de la grace qui leur annonçoit la naiſſance du Maître Souverain & du Sauveur des hommes, quittent tout pour l'aller chercher & l'adorer? Ne doit-il pas ſe dire à lui-même? Entens-tu, mon ame, la voix du plus grand & du plus ſaint Roi de l'Univers qui t'invite *à tel exercice de piété*, ou *à telle œuvre de charité*? Serois-tu aſſez malheureuſe pour réſiſter aux avertiſſemens ſalutaires que te donne de la part de Dieu le Prince le plus accompli que le Ciel vit jamais ſur le Trône? Prince doué de tous les plus grands ſentimens & toutes les plus rares vertus que l'humanité & la Religion puiſſent jamais réunir dans un ſeul cœur chrétien. Prince ſi pieux & ſi zélé pour la juſtice & pour le bonheur de ſes Sujets, qu'il ſe fit toute ſa vie un devoir eſſentiel de défendre & de ſoutenir la veuve, l'orphelin & le pauvre, & d'être le pere de tous les affligés qu'il logea, nourrit & ſervit lui-même. Prince enfin, qui comme David, »dans toutes ſes » œuvres a rendu à celui qui eſt Saint & » le Très-Haut des actions de graces par

»des Cantiques en ſon honneur ; a célébré »les louanges du Seigneur de tout ſon »cœur ; a aimé Dieu ſon Créateur, qui »l'avoit fortifié contre ſes Ennemis ; a »établi des Chantres auprès de l'Autel du »Seigneur, pour y faire de doux concerts »de leurs voix ; a réglé d'une maniere dé»cente & convenable, ce qui regarde les »Fêtes, & les a fait célébrer avec magni»ficence, en faiſant retentir dès le matin »le Sanctuaire du Seigneur des louanges »de ſon Saint Nom.

Voilà, mon ame, quel fut le ſaint Roi dont le Ciel ſe ſert à ce moment pour te porter au bien & à la vertu. Hâte-toi donc de profiter d'une telle faveur, en ſuivant avec empreſſement l'attrait de la voix de cet Ange Tutélaire de la France, & cherchant comme lui toute ta gloire & ton bonheur, dans l'acquit de tes devoirs envers Dieu, envers le Prochain & envers toi-même.

CHAPITRE XII.

Reſpect des Anciens pour les Cloches, & à qui appartenoit la fonction de les ſonner.

DAns l'ancienne Loi, Moyſe avoit ordonné au Peuple d'Iſraël, & à toute leur poſtérité, de la part de Dieu, que

les ſeuls Prêtres, enfans d'Aaron, ſonneroient des Trompettes, & qu'ils prononceroient à la tête de l'Armée ces paroles rapportées au 20e. Chapitre du Deuteronome. *Ecoutez, Iſrael, vous allez combattre vos Ennemis, ne craignez point, parce que le Seigneur eſt au milieu de vous: il combattra pour vous & vous garantira du danger.*

Nos Anciens ſe modélant, ſans doute, ſur cette religieuſe Ordonnance, à l'égard des Cloches de l'Egliſe, avoient tant de reſpect pour elles, & pour l'uſage auquel elles étoient deſtinées, que la fonction de les ſonner appartenoit aux Prêtres, ſurtout dans les Cathédrales. On les Appelloit *Klokmans*. Ce nom qui eſt de l'Allemand, ou de l'ancien Celtique, ou de l'ancien Franc, & qui ſignifie hommes de Cloches, eſt encore en uſage dans l'Egliſe d'Amiens.

Saint Benoît dans le 47e. Chapitre de ſa Régle, veut que ce ſoit l'Abbé qui ait ſoin d'aſſembler la Communauté à l'Egliſe à chaque heure de l'Office Divin, tant du jour que de la nuit, ou qu'il en charge un autre Religieux ſi ſoigneux & ſi vigilant, que tout ſe faſſe ponctuellement au tems marqué.

C'eſt encore aujourd'hui la coutume des Chartreux, que tous les Religieux de Chœur, Prêtres & autres, excepté le Prieur

Prieur ou celui qui tient ſa place en ſon abſence, & ceux qui en ſont diſpenſés pour raiſon d'infirmités, ſonnent l'un après l'autre le ſecond coup de chaque Office, qui eſt auſſi le dernier, & prennent alternativement, à meſure qu'ils arrivent, & ſans diſtinction d'âge ni de profeſſion, la corde de la Cloche, pour ſe ſoulager, juſqu'à ce que toute la Communauté ſoit aſſemblée, & que le Prieur, ou autre Préſident du Chœur en ſon abſence, donne le ſignal pour ceſſer.

C'eſt auſſi un uſage chez les Carmes Déchauſſés, que dans toutes les Maiſons où il ne ſe trouve ni Novices ni Etudians, les Prêtres ſi âgés & ſi diſtingués qu'ils ſoient, faſſent tour à tour leur ſemaine de Sonneurs pour tous les Offices, excepté Matine & Prime que les Freres Convers ſont obligés de ſonner.

Il en eſt à peu près de même dans la plûpart des autres Communautés un peu régulieres de toutes ſortes d'Ordres, même de Chanoines Réguliers, où les derniers Prêtres ſont obligés de ſuppléer par gradation, au défaut des Novices & Etudians, Diacres & Soudiacres, ſuivant le nombre de Cloches qui ſe trouvent à ſonner dans les différens Monaſteres. Et c'eſt pour cela que dans la plûpart des anciennes Egliſes les Clochers ſont ou ſur le

Chœur, ou fort proche du Chœur.

Présentement on regarde le soin de sonner les Cloches, comme une des fonctions de l'un des quatre Ordres mineurs, appellé l'Ordre de Portier. Et depuis que les Bedeaux & autres Laïques font dans l'Eglise la plûpart des fonctions des Portiers, on leur laisse faire celle-là comme les autres, souvent en état de péché, & sans aucun sentiment de piété ni de respect, & comme un pur métier pour gagner leur vie. Mais il est plus conforme à l'esprit de l'Eglise que ce soient des Clercs qui revêtus de Surplis sonnent les Cloches, au moins celles qui ne sont pas d'une grosseur extraordinaire; car celles ci sont sonnées par des Laïques, parce qu'il est difficile de faire autrement. Et c'est pour cela que dans la plûpart des Eglises considérables, outre les grosses Cloches qui sont suspendues dans les Tours, il y en a de plus petites suspendues au milieu de l'Eglise dans un Clocher proche du Chœur; lesquelles devroient être sonnées par des Ecclésiastiques revêtus de Surplis, parce qu'ils font en cela une fonction de leurs Ordres. Cela doit encore se pratiquer ainsi en quelques endroits de ce Royaume, entr'autres à Notre-Dame de Paris, & principalement à Notre-Dame de Chartres, dont on voit les Clochers de sept lieues loin, & où il y a six Clercs

appellés Marguilliers, expreſſément inſtitués & deſtinés pour ſonner les ſix Cloches du Chœur en habit clérical, c'eſt-à-dire, en Soutane & ſurplis.

Le mot de Marguillier vient de *Matricularius*. La Matricule étoit un Regiſtre public, où l'on enrôloit les Pauvres qui demandoient l'aumône à la porte des Egliſes, & les Marguilliers étoient les Gardes de ces Regiſtres & les Diſtributeurs de ces aumônes. Depuis on l'a dit de ceux qui ont eu le ſoin & la garde du revenu des Egliſes. Berel le dérive de Maire de l'Egliſe. Originairement on choiſiſſoit quelques-uns d'entre ces Pauvres qui étoient aux portes des Egliſes pour y rendre les menus ſervices, comme de les balayer, de les orner, & de ſonner les Cloches. Les Marguilliers d'aujourd'hui ont pris leur place, & ſe tenoient autrefois aux portes des Egliſes pour les garder & avoir ſoin des autres Pauvres. On a depuis établi des Marguilliers dans les Cathédrales à l'imitation des Paroiſſes. Odon Evêque en a établi dans l'Egliſe de Paris, quatre Clercs, & quatre Laïques, qui à cauſe de leur Marguillerie faiſoient un hommage-lige à l'Evêque. Ils devoient garder l'Egliſe & ſonner les Cloches.

A l'Abbaye des Dames Chanoineſſes nobles de Remiremont, Diocèſe de Toul en

Lorraine, le Clerc qui gouverne la Sonnerie s'appelle Clocher. *Campanis præfectus.*

CHAPITRE XIII.

Abus qu'il faut éviter par rapport aux Cloches, & les motifs qui doivent nous y engager.

SI nous ne ſommes pas aſſez religieux pour imiter le juſte & pieux reſpect des Anciens pour les Cloches, en ce qui concerne la fonction de les ſonner, il doit du moins nous détourner de tous les abus qui pourroient ſe commettre à leur égard. 1°. De faire quelque ſuperſtition quand on fond le Métal deſtiné à les faire.

2°. De les ſonner pour des uſages profanes.

3°. D'en faire comme ſon jouet & ſon divertiſſement, & de les ſonner ſans aucune régle ni diſcrétion, principalement pour les morts.

4°. De ſonner ſur elles en carillon des airs laſcifs & profanes, c'eſt-à-dire, des airs déterminés par l'uſage à des chanſons profanes, ou qui ont été faits pour le Théatre.

5°. De les laiſſer ſonner par des femmes, excepté dans les Monaſteres de Filles, où

il n'eſt pas poſſible de faire autrement. D'ailleurs la qualité d'Epouſes de J. C. par le vœu de virginité & par toutes les autres vertus de Religion, leur tient lieu de la grace que les Portiers reçoivent pour cela dans leur Ordination, comme on le verra ci-après.

Ces pieux égards pour les Cloches paroîtront bien juſtes & bien raiſonnables à quiconque voudra faire attention à leur véritable deſtination & utilité, dont on a déja parlé, & dont on ne rougit point de faire encore ici une petite récapitulation; mais de maniere à être perſuadé d'avance, que les perſonnes vertueuſes, loin de ſe plaindre de ſemblables répétitions, n'en feront que plus ſatisfaites & plus édifiées.

Premierement donc, les Cloches ſont les pieux inſtrumens dont l'Egliſe militante ſe ſert comme de Trompettes, pour nous convier au ſervice de Dieu, & à tous les autres exercices publics de piété, comme aux armes propres à combattre les ennemis de notre ſalut, & de notre tranquillité, qui ſont les Démons. C'eſt pourquoi l'Egliſe dans la bénédiction des Cloches implore l'aſſiſtance & la vertu du Saint-Eſprit, *aſſiſtat ſuper eam virtus Spiritus Sancti.*

2°. Par leur bénédiction nous demandons à Dieu, que quand leur ſon frappera

nos oreilles, il lui plaiſe toucher notre cœur. *Et cum clangorem illius audierint filii Chriſtianorum, creſcat in eis devotionis augmentum, ut feſtinantes ad pia matris Eccleſiæ gremium, cantent tibi in Eccleſia Sanctorum canticum novum, deferentes in ſono præconium tubæ, modulationem pſalterii, ſuavitatem organi, exultationem tympani, jucunditatem cymbali; quatenus in templo ſancto gloriæ tuæ ſuis obſequis & precibus invitare valeant multitudinem exercitus Angelorum.*

3°. Il ſemble que les Cloches ſoient la voix & le cri public qui demande miſéricorde pour nous, comme on a dû le remarquer au Chapitre dixiéme des Nombres rapporté au commencement du ſecond Chapitre de ce Recueil, & où il eſt dit : *Si vous ſortez de votre Païs pour aller à la guerre contre vos ennemis qui vous combattent, vous ferez un bruit éclatant avec ces Trompettes, & le Seigneur votre Dieu ſe ſouviendra de vous pour vous délivrer des mains de vos ennemis.*

Nos Cloches conſacrées par les Prieres de l'Egliſe auroient-elles donc moins de vertu ? En effet, il ſemble que d'un côté, l'Egliſe par le ſon de ces ſacrés inſtrumens appelle Dieu à ſon ſecours, & que de l'autre, elle nous anime à la Priere & aux bonnes penſées, pour nous en rendre dignes. Car un véritable Chrétien ne peut

gueres entendre des Cloches tant ſoit peu éclatantes & harmonieuſes, ſans reſſentir en ſoi quelque religieuſe & ſalutaire émotion, quand elles ſonnent en volée ou en carillon pour une Fête ou pour les Offices ordinaires de l'Egliſe, ou quand elles ſonnent pour les Défunts ou pour tel ſujet de triſteſſe ou de joye que ce puiſſe être, tant il ſemble que Dieu anime le ſon de ce métal pour pénétrer nos cœurs. On oſe même avancer qu'il eſt peu d'ames vertueuſes & ſenſibles à l'harmonie des belles Cloches, qui ne dûſſent être charmées de ſe trouver de tems en tems à portée d'entendre le Pardon qui ſe tinte tous les jours de l'année à ſept heures du ſoir dans l'Egliſe de Paris, avec le battant bridé d'une groſſe Cloche deſtinée à cet effet, avant que d'en ſonner en volée une autre qui eſt différente, ſuivant la dignité des jours ou des Fêtes. Car ce Pardon ou tintement de Cloche appellé vulgairement *le Couvre-feu des Chanoines*, & qui eſt vraiſemblablement l'*Angelus* du ſoir, ſurtout lorſqu'on peut l'entendre dans une diſtance raiſonnable, eſt tout enſemble ſi harmonieux & ſi touchant, que pour peu que l'on ſoit capable de ſentiment, on ne peut y prêter un moment d'attention, ſans être à l'inſtant aſſailli d'une foule de réflexions ſalutaires & de penſées morales, & ſaiſi des plus

tendres mouvemens de piété & de componction, soit l'Eté sur le déclin du jour, soit l'Hyver dans les ténébres de la nuit & aux approches de l'heure du sommeil, qui est l'image de la mort, dont la seule pensée fait frémir les plus justes. Si donc les Cloches par elles-mêmes ne sont pas capables d'émouvoir la miséricorde de Dieu, du moins ne sçauroit-on nier qu'elles ne nous appellent & ne nous assemblent à l'Eglise pour invoquer sa divine bonté, ou qu'elles ne nous avertissent de le faire en notre particulier.

4°. En beaucoup d'endroits de ce Royaume, s'il y a des Malades à l'agonie ou des femmes en dangereux travail d'enfant, la Cloche sonne & avertit le reste des habitans du lieu de prier Dieu à leur intention.

5°. Le son des Cloches est encore utile aux morts, & il semble qu'elles leur servent comme de voix pour nous exciter à la compassion & à les aider de nos prieres & de nos charités, en nous avertissant que nous devons nous attendre à les suivre un jour, puisque nous sommes faits comme eux.

6°. Les Cloches, comme on l'a déja dit plusieurs fois, nous servent pour détourner les orages, les grêles & autres malignités de l'air, ce qui réussit assez or-

dinairement, non pas à cauſe du bruit qu'elles font, comme pluſieurs ſe le perſuadent, prétendant que la force de ce ſon repouſſe les nuées & diſſipe leur épaiſſeur, à quoi il y a fort peu d'apparence. Mais pour parler en vrais Chrétiens, nous devons penſer que quand cela arrive, c'eſt par la vertu divine de leur conſécration & des prieres que l'Egliſe fait en les béniſſant.

En effet, puiſque le principal uſage des Cloches eſt d'aſſembler le Clergé pour chanter nuit & jour les louanges du Seigneur, & d'inviter le Peuple à y aſſiſter & y contribuer de tout ſon poſſible, pour porter le zéle & la ferveur des uns & des autres à une plus grande dévotion & perfection; il n'eſt pas ſurprenant, ſi ce bruit qui appelle ainſi les Soldats de J. C. à leurs fonctions & qui met en fuite leurs ennemis, qui ſont les eſprits malins, à la vertu de détourner les orages, les tempêtes & autres bouraſques qui pourroient nuire aux fruits de la terre deſtinés à notre nourriture. Voilà pourquoi l'Egliſe dans la cérémonie de la bénédiction des Cloches leur donne le nom de voix & de meſſager de Dieu, *vox Domini*, (dit-elle par application à ces vaſes ſanctifiés) *confringentis cedros*. Le ſon de la Cloche briſe les forces ennemies. *Vox Domini intercidem-*

tis flammam igni;. Le ſon de la Cloche met en piéces l'orage, écarte les Tonnerres, diſſipe la tempête. *Vox Domini præparantis cervos.* C'eſt-à-dire, que comme le bruit du Tonnerre fait enfanter les Biches, de même le ſon de la Cloche excite les ames fidéles à porter leurs déſirs & leurs vœux vers le Ciel. Et non contente de cela, cette divine Epouſe toujours conduite par le Saint-Eſprit, pour montrer davantage l'eſtime qu'elle fait des Cloches, a deſtiné pour elles des Officiers particuliers, ſçavoir les Portiers, leſquels en vertu de leur Ordre ſont chargés de les ſonner & diſtinguer les heures de la Priere tant du jour que de la nuit, ſuivant l'inſtruction que leur donne l'Evêque à l'Ordination, & les Prieres qui l'accompagnent. *Oſtiarium*, leur dit-il, *oportet percutere cymbalum & campanam.* Et après que l'Archidiacre ou ſon Vice-gerent leur a mis en main la corde des Cloches & les leur a fait ſonner, ils reviennent ſe mettre à genoux devant l'Evêque, lequel étant debout & tourné vers eux, dit, en parlant aux Aſſiſtans:

Deum Patrem omnipotentem, Fratres chariſſimi, ſuppliciter deprecemur, ut hos famulos ſuos bene † dicere dignetur, quos in officium oſtiariorum eligere dignatus eſt; ut ſit eis fidelisſima cura id domæ Dei, diebus ac noctibus, ad diſtinctionem certarum horarum ad invocandum.

nomen Domini, adjuvante Domino nostro Jesu Christo, qui cum eo vivit & regnat in unitate Spiritus Sancti Deus, &c.

CHAPITRE XIV.

Conséquences qui naissent de tout ceci.

LA premiere, combien doivent être purs & le cœur & les levres de ceux qui prient & qui annoncent la parole de Dieu ; puisqu'il faut une consécration particuliere pour des vases de métal destinés seulement pour appeller le Peuple aux Offices divins.

La seconde, combien le tems, les heures & la maniere de sonner doivent être réglés dans chaque Eglise & connus de tous les Fidéles, afin qu'ils puissent se rendre à leur devoir, de même qu'il ne se donne pas un coup de Trompette dans une armée que tous les Soldats ne sçachent ce qu'il signifie.

La troisiéme, l'estime que nous devons faire des Cloches, & avec quel soin nous devons empêcher les abus & irrévérences qui peuvent se commettre à leur égard, puisque nous voyons que l'on observe à leur bénédiction des cérémonies plus saintes & plus augustes que dans la sanctification

des Ciboires ; & que cependant il n'eſt perſonne qui n'avoue, que quiconque ſe ſerviroit d'un Ciboire à des uſages profanes, commettroit un horrible ſacrilege.

La quatriéme, qu'il ſeroit à ſouhaiter que les Cloches ne fuſſent ſonnées que par ceux qui ont reçu grace pour cela dans leur Ordination, c'eſt-à-dire par les Portiers, ou que tout au moins ils veillaſſent ſoigneuſement à ce que les Bedeaux & autres Laïques, qui ſont aujourd'hui comme en poſſeſſion de cette fonction, ſoient des gens ſages & de bonnes mœurs, & incapables de commettre, ni ſouffrir qu'il ſe commette rien d'indigne ni d'indécent à l'égard des Cloches, ni dans les Clochers, où ils ne doivent jamais ſouffrir ni femmes ni filles ſeules, ni en compagnie d'autres, ſans néceſſité ou raiſon importante, & pour peu de tems, & en ſe contenant avec elles dans toutes les bornes de la modeſtie & de la bienſéance chrétiennes. Ils doivent ſurtout éviter pareilles aſſemblées la nuit du premier au deuxiéme Novembre, qui eſt une occaſion d'irrévérences & de déſordres plus capables d'offenſer & irriter Dieu, que de le fléchir en faveur des Morts. C'eſt pourquoi tant par cette raiſon que par l'incommodité qu'une ſonnerie continuelle & déſordonnée cauſe aux vivans, & ſurtout

aux Malades, les réglemens des Evêques recommandent de tenir en tout tems les Clochers exactement fermés, & ſurtout le ſoir du jour de la Touſſaints, avec défenſe de ſonner plus tard que huit heures, & le lendemain jour des Trépaſſés, plutôt que ſix heures du matin.

CHAPITRE XV.

Concluſion de ce Recueil.

ENfin, tout ce qui a été dit juſqu'ici de nos Cloches, de leur origine, de leur uſage, de leur Bénédiction, & des auguſtes & édifiantes Cérémonies que l'on y obſerve, ſuffit pour prouver évidemment & inconteſtablement qu'elles ne ſont deſtinées qu'à la piété, à la charité, & à toutes ſortes de bonnes œuvres, & que par conſéquent elles ne peuvent être que fort agréables à Dieu, & qu'ainſi nous ne ſçaurions les traiter avec trop de reſpect. C'eſt tout le plan & le principal but que l'on s'étoit propoſé en entreprenant ce Recueil tant en faveur des jeunes Eccléſiaſtiques, Religieux & Religieuſes, que des perſonnes pieuſes de tout état & condition qui voudront s'édifier de ſa lecture, & par ce moyen s'inſtruire parfaitement de tout ce qui concerne l'une des plus belles & des

plus touchantes Cérémonies de la Religion, & en même tems la plus ignorée, & par conſéquent la plus ſujette à être mal faite par la plûpart de ceux qui en ſont chargés, & à qui on a tâché de ne rien laiſſer ignorer, ni déſirer de tout ce qu'il faut ſçavoir & bien entendre, pour s'en acquitter avec autant de régularité que de facilité, & à la plus grande ſatisfaction & édification de tous les Aſſiſtans.

Il eſt vrai que l'on ne fait qu'indiquer les Pſeaumes & la plûpart des Prieres que l'on employe dans cette Cérémonie, & donner par extrait les autres, malgré le pieux mérite & le plaiſir ſenſible que l'on ſe ſeroit fait de mettre le tout en ſon entier & au long, en donnant à cet ouvrage une autre forme & le diſtribuant différemment, tant pour tenir lieu d'un véritable Rituel aux Officians & au Clergé ſéculier & régulier, dont ils ſeront aſſiſtés, que pour ſervir de Livre d'Egliſe & pieux entretien aux perſonnes Laïques, & particulierement à celles qui entendent la Langue latine & qui voudront ſeconder le Chœur dans la récitation ou le chant des Pſeaumes. Mais comme cela auroit doublé & peut-être triplé les frais d'impreſſion, on n'a pas cru devoir s'y engager, ſans s'aſſurer auparavant des ſentimens du Public, dont on ne peut juger que par

l'accueil plus ou moins favorable qu'il fera à cette premiere Edition. Tel jugement qu'il en puiſſe porter, on oſe ſe flatter qu'il ne pourra au moins s'empêcher de la regarder, tant comme un tiſſu auſſi ample & complet, que nouveau & édifiant de tout ce qui concerne les Cloches, leur uſage & leur mérite, & les religieux égards qui leur ſont dûs, que comme le commentaire le plus clair & le plus étendu qu'il ſoit poſſible de lui préſenter, & qui ait encore paru ſur le Rituel Romain, en ce qui concerne les Prieres & les Cérémonies de leur Bénédiction, inſérées comme l'on voit pour la premiere fois dans cette eſpéce de Traité hiſtorique.

La crainte de paroître vouloir abuſer de la crédulité & de la complaiſance des Lecteurs, a empêché de le groſſir davantage, en y ajoutant les merveilles que différens Ecrivains rapportent touchant les Cloches. En effet, loin d'oſer leur préſenter ici des faits évidemment fabuleux & ridicules de Sorciers & de Sorcieres, pour prouver le pouvoir du ſon des Cloches ſur les eſprits malins, & la crainte & l'averſion qu'ils en ont; faits fondés ſur différentes déclarations que ces prétendus Sorciers & Sorcieres ont faites, que dans le tems que le Démon les rapportoit dans leur Maiſon au retour de

leurs Aſſemblées vulgairement appellées *Sabat*, il les avoit laiſſé tomber & abandonnés, tantôt ſur les chemins, tantôt ſur le bord d'un fleuve, & tantôt parmi des brouſſailles & des halliers, au premier ſon des Cloches de l'Egliſe, ſoit pour l'*Angelus*, ſoit pour le Service divin. Loin, on le répete, de préſenter ici de pareils faits, on ne prétend pas même citer les ſuivans comme plus autentiques, ni plus capables d'augmenter ou diminuer le mérite eſſentiel des Cloches, & la profonde vénération que ſe ſont univerſellement acquiſes ces ſacrées Trompettes de l'Egliſe militante. Les gens de la Religion Prétendue Réformée dans les premiers excès de leur fureur & de leur impiété, les ont tellement eu en horreur, qu'après avoir démoli ou brûlé la plûpart des Egliſes, ils les ont enlevées & briſées partout où ils ont pû, pour en faire des Canons & autres inſtrumens de guerre, juſqu'à ce que un peu revenus à eux-mêmes, & jugeant à propos d'épargner quelques Egliſes pour les convertir en Préches, ils ont auſſi conſervé les Cloches, mais pour les faire ſervir à des uſages tous prophanes, & même à exciter quelquefois des meurtres & des ſéditions, autant que pour ſervir à les avertir des heures d'exercices de leur Religion.

Voici une hiſtoire rapportée par Pierre le

le vénérable Abbé de Cluni. Un Religieux griévement tenté contre sa vocation, étant un jour seul dans sa Cellule pensif & désolé, le Diable se présenta devant lui en forme d'Abbé, feignant d'être Italien & d'être entré en qualité d'Hôte. Il lui persuada par ses discours qu'il connoissoit ses déplaisirs, & jugeoit bien que ses Supérieurs ne le traitoient pas suivant son mérite ; que s'il vouloit sortir il lui offroit place dans son Abbaye, où il seroit très-bien reçu. Comme ce Religieux commençoit à se rendre ; Dieu duquel la providence ne manque jamais au besoin, & qui avoit réglé le tems de cet assaut le secourut à propos ; car le Réfectoire étant venu à sonner, le Diable disparût.

Gobelin dans la vie de saint Manulphe ou Menoux, rapporte que dans un Monastere qu'il nomme Bodekanse, il s'y fait un miracle continuel. Suivant cet Auteur, il y a dans ce Monastere une grande Cloche d'un son très-harmonieux, laquelle par respect on ne sonne que rarement ; mais lorsqu'une Religieuse de ce Monastere doit décéder, cette Cloche sonne d'elle-même en branle le jour & la nuit, sans que personne y touche.

Leonard Vair a écrit, comme chose très-certaine & attestée par les Vicerois, que dans un Bourg de l'Arragon il y a une Cloche

que les Habitans nomment la Cloche des Miracles, à laquelle Dieu a donné cette vertu, que lorſqu'il doit ſurvenir quelque grand accident au déſavantage du Chriſtianiſme, cette Cloche ſonne d'elle-même ſans que perſonne y mette la main.

On a auſſi écrit que du tems de Grégoire II. ſaint Boniface Archevêque de Mayence, ayant été martyriſé; comme l'on rapportoit ſon ſacré corps dans ſon Diocéſe, dès qu'il entra dans le Pays, les Cloches commencerent à ſonner en volée, avec un étonnement général de tout le Peuple.

Meyer raconte un miracle approchant, en faveur d'un pauvre homme trouvé mort de miſere, pour l'enterrement duquel on refuſoit de ſonner les Cloches: car Dieu voulut que ſes funérailles fuſſent honorées, & fit que tout à coup toutes les Cloches ſonnerent d'elles-mêmes, ſans que perſonne y touchât; pour faire connoître que ce Pauvre, ainſi abandonné des hommes, ne l'étoit pas de ſa bonté.

Si ces merveilles ſont vrayes, comme elles ne peuvent avoir pour auteur que Dieu: louange, honneur & gloire lui en ſoient à jamais rendus.

AINSI SOIT-IL.

CE'RE'MONIES

Du Rituel de Paris, pour la bénédiction du métal ou fonte deſtinés à faire une Cloche.

LOrſque le métal eſt fondu & que la fonte eſt prête à couler dans le moule de la Cloche, le Prêtre qui s'eſt rendu à l'endroit du Laboratoire, revêtu d'un Surplis & d'une Etole blanche, & précédé de la Croix, de l'Eau-bénite, du Clergé & du Peuple, chante :

℣. *Adjutorium noſtrum in nomine Domini.*

℟. *Qui fecit cœlum & terram.*

ORE MUS.

Actiones noſtras, quæſumus Domine, aſpirando præveni, & adjuvando proſequere : ut cuncta noſtra oratio & operatio à te ſemper incipiat, & per te capta finiatur. Per Chriſtum Dominum noſtrum. ℟. *Amen.*

Après cela on entonne l'Antienne *Pſallite*, & le Pſeaume 97. *Cantate Domino.... quia mirabilia fecit*, compoſé par David pour exhorter les Iſraëlites & toute la terre, à louer Dieu en vûe de ſes bienfaits.

Après le *Gloria Patri, &c.* on reprend

l'Antienne, *Psallite Domino in voce psalmi, in tubis ductilibus.*

L'Antienne étant finie, on dit :

℣. *Confiteantur tibi Domine omnia opera tua.*

℟. *Et sancti tui benedicant tibi.*

ORE MUS.

Per intercessionem beatæ Mariæ Virginis, & omnium Sanctorum, effunde quæsumus, Domine, benedictionem tuam super opus cultui tuo præparatum; & præsta ut signum fiat ad congregandos Fideles in laudem & gloriam nominis tui. Per Christum Dominum nostrum.

℟. *Amen.*

Ensuite le Prêtre jette de l'Eau-bénite en forme de Croix sur la fonte que le Fondeur laisse aussitôt couler dans le moule, & lorsqu'il est plein & par conséquent la Cloche faite, on chante l'Antienne, *Secundum*, & le Pseaume 47. *Magnus Dominus & laudabilis nimis*, composé par Josaphat Roi de Juda, ou par le Prophete Jahaziel, en actions de graces pour la victoire que Josaphat remporta sur les Ammonites, les Moabites & leurs Alliés, lorsque les Chantres du Temple, qu'il avoit placés à la tête de ses Troupes pour chanter les louanges de Dieu avec une décence digne de sa sainteté, n'eurent pas plutôt commencé à chanter, que le Seigneur tournant tous les desseins des En-

nemis contre eux-mêmes ; ils s'entretuerent, & laisserent un butin très-précieux & très-considérable, après la levée duquel de Juda retourna à Jerusalem & entra dans le Temple au son des Harpes, des Guitares & des Trompettes.

Après le *Gloria Patri*, *&c.* on reprend l'Antienne, *Secundum nomen tuum Deus, sic & laus tua in fines terræ.*

L'Antienne étant finie, on dit :

℣. *Sit nomen Domini benedictum.*

℟. *Ex hoc nunc & usque in seculum.*

ORemus.

Quæsumus, omnipotens & misericors Deus, ut per id quod de tua benedictione percipimus, ad gratias majestati tuæ jugiter referendas excitemur ; Per Christum Dominum nostrum.

℟. *Amen.*

CEREMONIES *du Rituel de Paris, pour la bénédiction d'une Cloche.*

PRemierement, la Cloche doit être suspendue dans la Nef de l'Eglise, de maniere que les Officians puissent tourner autour.

Secondement, on attache au bas du battant de la Cloche trois rubans de longueur, largeur & force suffisantes pour la tinter dans le tems & en la maniere ci-après marqués.

Troiſiémemenr, on prépare auprès de la Cloche une Crédence ſur laquelle on met les Livres convenables pour chanter la Leçon & l'Evangile marqués ci-après.

Le vaſe du ſaint Chrême, & de l'Huile des Infirmes, le Bénitier avec de l'Eau-bénite, & trois Aſperſoirs ou Goupillons, la Navicule garnie d'Encens, de Myrrhe, & de Paſtilles odoriférantes.

Trois Baſſins, l'un garni de cotton, l'autre d'une Eguiere avec une petite Nappe, & le troiſiéme de mie de pain, & de Serviettes blanches & pliées.

Quatriémement, on met auprès de la Crédence un Réchaud de feu, & une petite Pincette, pour en mettre dans les Encenſoirs lorſqu'il en ſera beſoin.

Cinquiémement, on place dans un endroit convenable un Pupitre & des Siéges pour le Célébrant & ſes Officiers.

Tout étant ainſi diſpoſé, le Célébrant ſort de la Sacriſtie, revêtu de l'Amit, de l'Aube, de la Ceinture, d'un Manipule, d'une Etole & d'une Chappe blanches, & précédé de deux Thuriferaires, de deux Acolytes, du Soudiacre & du Diacre habillés comme pour la Meſſe, & ſuivi de deux Chantres en Chappes blanches.

Etant arrivé au lieu où eſt la Cloche, & étant debout & découvert, il commence par implorer la miſéricorde de Dieu & lui

demander ſa protection, en entonnant le Pſeaume *66. Deus miſereatur noſtri & benedicat nobis* : lequel, comme on l'a vû ci-devant, eſt une priere de David au ſujet de la ſéchereſſe & de la famine qui déſola la terre d'Iſraël pendant trois ans.

Le Chœur continue ce Pſeaume debout & découvert. Après le *Gloria Patri*, l'Exorciſte préſente le Bénitier au Célébrant, qui fait le ſigne de la croix deſſus, en diſant abſolument & ſur le ton des petites heures.

OREMUS.

Bene† dic, Domine, hanc aquam benedictione cœleſti, &c.

Après cette Oraiſon, le Soudiacre chante au Pupitre la Leçon tirée du dixiéme Chapitre des Nombres, rapportée en françois au commencement du ſecond Chapitre de ce Recueil.

Pendant cette Leçon le Clergé eſt aſſis & couvert, & après qu'elle eſt finie le Soudiacre reçoit à genoux la bénédiction du Célébrant, lequel auſſitôt ſe léve avec le Clérgé, & demande à ceux qui ſont choiſis pour impoſer le nom à la Cloche, ſous le nom de quel Saint ils ſouhaitent qu'elle ſoit bénie.

Après leur réponſe, on préſente au Célébrant un des trois rubans attachés au bas du battant, afin qu'il puiſſe le tirer ainſi

de ſa place & de ſon côté pour tinter trois fois la Cloche.

Cela étant fait, on préſente les deux autres rubans à chacun de ceux qui l'ont nommée, leſquels ſucceſſivement, de leur place & de leur côté la tintent auſſi chacun trois fois.

Enſuite le Célébrant étant debout & découvert entonne l'Antienne *Vox Domini*, que lui annonce le Chantre, qui en conformité entonne le Pſeaume 28. *Afferte Domino Filii Dei :* lequel, comme on l'a auſſi vû ci-devant, eſt un Cantique de David pour inviter les Iſraëlites à venir au Tabernacle reconnoître la ſuprême majeſté de Dieu & ſon infinie bonté à l'égard de ſon Peuple, dans le tems d'une pluye abondante, précédée & accompagnée d'un grand Tonnerre, que Dieu envoya pour faire ceſſer la ſéchereſſe & la famine.

Ce Pſeaume, comme on l'a dit auſſi, eſt d'autant mieux placé dans cette Cérémonie, qu'il eſt très-propre à être récité ou médité pendant les grands orages, & fournit d'admirables réflexions ſur la grandeur de Dieu.

Auſſitôt que ce Pſeaume eſt entonné, le Diacre donne l'Aſperſoir ou Goupillon au Célébrant, qui fait une fois le tour de la Cloche en jettant ſur elle de l'Eau-bénite. Le Diacre & le Soudiacre qui le ſuivent avec

avec chacun un Goupillon, en font autant, & essuient ensuite la Cloche avec des Serviettes blanches. Pendant ce temslà le Chœur chante le Pseaume *Afferte Domino*, à la fin duquel on dit *Gloria Patri*, & on reprend l'Antienne, *Vox Domini super aquas multas, Deus majestatis intonuit: Dominus super aquas multas*, pendant laquelle le Célébrant lave ses mains. Ensuite le Diacre lui présente le vase de l'huile des Infirmes, dont il prend avec le poulce de la main droite, & en fait un signe de croix sur la Cloche, à l'endroit où est gravée l'image de la Croix, après quoi il dit:

ORemus.

Deus qui per beatum Moysem, famulum tuum, &c.

Après cette Oraison, le Célébrant essuie avec du coton l'onction qu'il vient de faire, & son poulce avec de la mie de pain. Ensuite il entonne l'Antienne *Buccinate*, que lui a annoncée le Chantre, qui aussitôt entonne le Pseaume 80. *Exultate Deo adjutori nostro*, composé par David, & adressé aux Prêtres & aux Lévites, tant pour être chanté à la Fête des Trompettes, que pour leur servir à instruire le Peuple au sujet de cette Fête, qui se célébroit le premier jour du septieme mois, qui étoit le premier de l'an-

née civile. Il rapporte l'origine & l'établiſſement de cette Fête ; il décrit l'ingratitude des Juifs, & les bienfaits de Dieu à leur égard.

Pendant que ce Pſeaume ſe chante, le Célébrant fait avec le poulce de la main droite ſur le dehors de la Cloche, dans les ſept endroits marqués, ſept onctions en forme de croix avec l'huile des Infirmes, & quatre pareilles onctions avec le ſaint Chrême en-dedans, auſſi aux endroits marqués, en diſant à chacune de ces onze onctions, *Sancti † ficetur & conſe † cretur, Domine, ſignum iſtud, in nomine Patris, & Filii, & Spiritus ſancti, ſub Patrocinio ſancti N.*

Le Diacre & le Soudiacre eſſuient ces onctions avec du cotton, après quoi le Célébrant & ſes deux Officiers eſſuient leurs mains avec de la mie de pain, puis les lavent avec de l'eau de l'éguiere dont on a parlé.

Après le Pſeaume *Exultate Deo adjutori noſtro*, le *Gloria Patri*, & la repriſe de l'Antienne *Buccinate in neomœnia tuba, in inſigni die ſolemnitatis veſtræ*, le Célébrant étant debout, dit :

ORemus.

Omnipotens ſempiterne Deus, qui ante Arcana fœderis, &c.

Après cette Oraiſon, le Célébrant en-

tonne l'Antienne *Laudate*, que lui annonce le Chantre, qui en conformité entonne le Pſeaume 150. *Laudate Dominum in Sanctis ejus*, compoſé, comme on l'a auſſi rapporté ci-devant, par David, après qu'il eut établi nommément pluſieurs Lévites pour chanter devant l'Arche les louanges du Seigneur ſur l'Orgue, ſur le Pſalterion, & ſur les Cymbales, & quelques Prêtres pour ſonner de la Trompette. C'eſt ſur-tout à eux que ce Pſeaume ſemble être adreſſé, pour les exhorter à louer Dieu de vive voix & au ſon de leurs Inſtrumens.

Auſſitôt que ce Pſeaume eſt entonné, le Célébrant étant aſſis, le Diacre lui préſente l'Encenſoir, & le Soudiacre la Navicule pour mettre des parfums dans l'Encenſoir, ſans faire de bénédiction deſſus. Après cela le Diacre met l'Encenſoir ſous la Cloche, d'où on ne le retire qu'après toute la Cérémonie. Pendant ce tems-là on chante le Pſeaume *Laudate Dominum in Sanctis ejus*, dont on vient de parler, & à la fin duquel on dit *Gloria Patri*; & on reprend l'Antienne *Laudate Dominum in ſono tubæ, laudate eum in Timpano & Cymbalis benеſonantibus.*

L'Antienne étant finie, & le Célébrant debout, dit :

OREMUS.

Omnipotens Dominator Christe, &c. après laquelle ayant béni l'Encens, le Diacre prend le Livre des Evangiles, & dit à genoux; *Munda cor meum, &c.* puis ayant demandé la bénédiction au Célébrant, en lui disant à l'ordinaire, *Jube Domne benedicere*, il se rend au Pupitre précédé d'un Thuriféraire, des Acolytes & du Soudiacre, & chante solemnellement, comme à la Messe, l'Evangile tiré du 24me Chapitre de St. Matthieu. *In illo tempore dixit Jesus Discipulis suis: sicut fulgur exit ab oriente, &c.*

L'Evangile étant fini, le Soudiacre porte baiser le Livre ouvert au Célébrant, qui fait ensuite un signe de croix sur la Cloche sans rien dire, & s'en retourne à la Sacristie dans le même ordre qu'il étoit venu.

FIN.

AVIS
ſur la Clef des Pſeaumes.

COmme rien ne flatte davantage un cœur ſenſible aux intérêts & à l'accroiſſement de la Religion, de la pieté & de la vertu, que les Ouvrages propres à en inſpirer les ſentimens; & que ce que l'on a dit dans le ſixiéme Chapitre de ce Recueil, page 45, ligne 13, touchant *la Clef des Pſeaumes, ou l'occaſion préciſe à laquelle ils ont été compoſés, pour en faciliter l'intelligence*, n'eſt pas ſuffiſant pour donner aux Ames vertueuſes toute l'idée qu'elles concevroient d'abord du mérite & de la beauté de cet Ouvrage, par un détail un peu plus étendu & plus circonſtancié, on croit devoir le placer ici.

1°. Cet Ouvrage, qui juſqu'ici paroît faire l'admiration & les délices de tous ceux qui le poſſedent, eſt en un volume in-12, fort mince, & par conſéquent très-portatif, lequel ſe vend à Paris, chez la veuve Lamesle, rue vieille Bouclerie, & dont le prix eſt de trente ſols relié, & de vingt ſols broché.

2°. C'eſt le précis le plus curieux qui ait jamais paru ſur les Pſeaumes, & en

même-tems le plus propre à faire prendre de bonne heure, tant aux jeunes Eccléſiaſtiques, Religieux & Religieuſes, que l'on y a eu particulierement en vûe, qu'aux perſonnes pieuſes de tout état & condition, l'eſprit & l'amour de ces ſacrés Cantiques, qui contiennent, ſans doute, un objet plus intéreſſant que les actions, les périls & les victoires du ſaint Roi qui les a compoſés par l'inſpiration du Saint Eſprit, à l'occaſion des différens états par leſquels Dieu l'a fait paſſer, & des divers événemens qui ont partagé ſa vie; puiſque l'Egliſe s'en occupe autant qu'elle fait: car elle y cherche ſa conſolation, elle y voit ſes beſoins, ſes ennemis, ſes épreuves, ſes dangers, ſes craintes, ſes eſpérances, ſes actions de grace; elle s'en ſert pour remercier Dieu de tout ce qu'il a fait & fait tous les jours pour elle par la médiation de J. C. ſon Epoux; elle les applique aux différens états & aux différens Myſteres de ſon Rédempteur; enfin elle en tire toutes ſes prieres, & elle les met continuellement dans la bouche de ſes enfans & de ſes Miniſtres, pour en nourrir leur pieté à toutes les heures du jour.

3°. Comme les Pſeaumes ne ſont point rangés dans la Bible, ſelon l'ordre des tems auſquels on préſume qu'ils ont

été composés & ont rapport ; & que cette disposition est la plus naturelle & la plus propre à les bien faire entendre : c'est précisément sur ce plan que l'on a dressé ce petit écrit, qui doit faire d'autant plus de plaisir aux Amateurs de ces sacrés Cantiques, que l'on ne trouve rien, sinon de pareil, du moins de si précis, & peut-être même, si on l'ose dire, de si lumineux dans les Interprêtes qui ont fait jusqu'ici des Commentaires & des Notes sur les Pseaumes, & dont la plûpart se sont contentés de marquer en général l'occasion des Pseaumes, au lieu que l'on trouvera ici l'occasion précise à laquelle on présume qu'ils ont été composés.

4°. Les Pseaumes y sont partagés en huit Classes, ou en huit Parties.

La premiére, contient les Pseaumes composés par David dès qu'il eut été sacré par Samuel, à l'âge de seize ans, jusqu'à la persécution de Saül ; ce qui comprend l'espace de sept ans.

La seconde, les Pseaumes composés par David pendant la persécution de Saül, laquelle dura jusqu'à la mort de ce Prince, c'est-à-dire sept ans, David étant âgé de vingt-trois ans lorsqu'elle commença, & de trente lorsqu'elle finit.

La troisiéme, les Pseaumes composés par David depuis qu'il fut monté sur le Trône, jusqu'au transport de l'Arche d'Alliance à Jérusalem : ce qui comprend l'espace de dix ans. Il en avoit trente lorsqu'il commença à régner.

La quatriéme, les Pseaumes composés par

David au ſujet du tranſport de l'Arche à Jéruſalem, ſur la montagne de Sion, dans le Tabernacle qu'il venoit d'y faire dreſſer.

La cinquiéme, les Pſeaumes compoſés par David au ſujet de ſes grandes guerres contre les Philiſtins, les Moabites, les Siriens, & les Idumées, & de ſa pénitence.

La ſixiéme, les Pſeaumes compoſés par David pendant la révolte de ſon fils Abſalom; David étant âgé de ſoixante & deux ans lorſqu'elle commença.

La ſeptiéme, les Pſeaumes compoſés par David après la défaite d'Abſalom & de ſon parti, & depuis qu'il eut été rétabli ſur le Trône, juſqu'à la fin de ſa vie: ce qui comprend l'eſpace de neuf ans, David étant dans la ſoixante & onziéme année de ſon âge.

La huitiéme, les Pſeaumes compoſés par différens Prophètes depuis la mort de David, juſqu'à la fin de la captivité de Babilone. Ces derniers Pſeaumes ſont au nombre de quatorze, & comme ils parlent viſiblement de faits poſtérieurs au tems de David, on n'a pû ſe perſuader qu'ils fuſſent de lui, quelque penchant que l'on ait à le croire Auteur de tous les Pſeaumes.

6°. Pour plus de préciſion & de netteté, on a ſubdiviſé chacune de ces huit Parties de Pſeaumes en pluſieurs Paragraphes.

Ce n'eſt que par la lecture de ce petit Ouvrage que les perſonnes au fait de ces ſortes de matiéres pourront juger ſi ſon Auteur a auſſi bien rencontré, que la rapidité de ſon débit ſemble l'annoncer.

A LA PLUS GRANDE GLOIRE DE DIEU.